

L'insertion scolaire et professionnelle des jeunes issus de l'immigration

Ouverture

François HERAN
Directeur de l'INED

L'INED et la DARES ont décidé d'organiser le colloque qui nous réunit aujourd'hui après avoir dressé un constat assez simple, celui de la faiblesse des moyens dont les deux institutions disposent pour étudier l'immigration. La plupart des spécialistes de la question se trouvent d'ailleurs, aujourd'hui, dans la salle. Eu égard à l'ampleur du sujet et à son aspect multidisciplinaire, cet effectif peut sembler restreint. Au sein de l'INED, par exemple, seules quatre à cinq personnes sur les 115 que compte l'Institut s'intéressent à ce sujet. Sans trop m'avancer ni trop exagérer, je crois qu'uniquement deux personnes travaillent sur l'immigration à l'INSEE. D'autres organismes, ici présents, ont, quant à eux, mené des enquêtes originales qui viennent enrichir le panorama de l'étude de l'immigration. Toutefois, la dispersion des moyens d'étude de l'insertion et de l'intégration scolaire et professionnelle des populations immigrées est logique. Nous n'avons ainsi aucune raison de créer un institut national d'études dédié à l'immigration. Un observatoire des statistiques de l'immigration est d'ores et déjà chargé de coordonner des travaux et de produire un rapport annuel. En revanche, il n'a pas vocation à mener des études descriptives ou explicatives des mécanismes de discrimination et d'intégration des immigrés.

La recherche et la statistique publique doivent joindre leurs efforts pour travailler ensemble tout en conservant leur diversité. Ainsi l'immigration doit continuer d'être approchée de divers points de vue (économique, juridique, politique, démographique, historique, etc). Cependant, de temps en temps, nous devons mettre sur pied des projets qui concentrent les moyens. En organisant ce colloque, l'INED et la DARES ont l'intention de dresser un état des lieux des forces disponibles. Par exemple, nous pourrions envisager des modalités de mise en commun des travaux entre le monde universitaire et les instituts de statistiques publiques. Nous devons faire en sorte que toutes les données soient accessibles aux chercheurs où qu'ils se trouvent.

En guise de conclusion, je souhaite remercier Mahrez Okba et Ariane Pailhé qui ont organisé le colloque. Je tiens, en outre, à rappeler que nous n'entendons pas, aujourd'hui, dresser des conclusions définitives sur l'intégration scolaire et professionnelle des enfants d'immigrés. Ce colloque a vocation à constituer une base de départ à des travaux communs futurs.

Francis VENNAT

Sous Directeur Emploi et marché du travail, DARES, Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale

Je suis également heureux d'introduire ce colloque au nom de la Directrice de la DARES. Annie Fouquet, aurait aimé être avec nous aujourd'hui, mais elle préside à Bruxelles une réunion sur les indicateurs de la Stratégie européenne de l'emploi, dont le calendrier a été décalé et imposé.

Comme l'a indiqué François Heran, l'INED et la DARES ont décidé d'organiser cette conférence lors d'une réunion de travail. A cette occasion le constat a été assez évident qu'il y avait à la fois profusion d'études et de recherches sur le sujet, de la part de l'Insee, de l'Ined, de l'IRES, la DREES, du Plan, etc., mais que ces travaux étaient assez dispersés et de ce fait n'étaient pas toujours ni bien connus ni bien valorisés, a fortiori dans la communauté des unités opérationnelles du ministère. Nous avons donc souhaité une meilleure appropriation collective à la fois des thèmes à traiter et de la connaissance produite.

Depuis quelque temps déjà, la DARES a réinvesti le sujet de l'immigration. Ce regain d'intérêt n'est évidemment pas isolé. Des initiatives européennes et nationales ont éclairé le sujet de questions et d'enjeux nouveaux, en particulier pour répondre à une contraction de la population active.

La Commission propose, notamment dans un rapport de juin 2003 sur l'immigration, l'intégration et l'emploi, une approche nouvelle de l'intégration, selon toutes ses dimensions, économiques et sociales. L'accès à l'emploi et à la formation sont présentées comme deux dimensions essentielles. Rappelons la relance du HCI, ponctuée en 2003 par son rapport. Outre la mise en place du CAI, l'accent est mis entre autres sur la scolarisation des jeunes enfants, ainsi que sur l'approche territoriale. Notons un dernier venu, l'étude commanditée par la DGAFP qui pose la question de l'intégration prioritaire des français issus de l'immigration comme élément du renouvellement démographique de la fonction publique d'Etat.

C'est donc dans ce contexte que nous avons souhaité cette journée qui porte sur le triptyque formation-emploi-discrimination. L'objectif est de faire un point sur l'état des études et des recherches, et sur l'état de nos connaissances. C'est aussi pour nous l'occasion de préciser les thèmes de recherche et d'études à poursuivre ou les thèmes nouveaux à lancer.

Education et formation des enfants issus de l'immigration

Scolarisation et diplômes obtenus en fin de scolarité de jeunes issus de l'immigration

Frédéric LAINE et Mahrez OKBA
DARES

- **Mahrez OKBA**

En réfléchissant au parcours scolaire des enfants issus de l'immigration, nous avons pensé à trois types de questionnement. Dans un premier temps, nous souhaitons identifier les apports de « Génération 98 » par rapport à d'autres types d'enquêtes. Ensuite, nous nous sommes interrogés sur le fait de savoir si, à origine sociale identique, il existe des effets différenciés liés à l'origine géographique du père sur la scolarité des enfants issus de l'immigration. Enfin, nous souhaitons savoir si les métiers occupés par les enfants d'immigrés dépendent des trajectoires scolaires, de l'origine sociale des parents ou des effets propres liés à l'origine géographique.

« Génération 98 » est une enquête d'une taille considérable réalisée par le CEREQ. Pour précision, nous avons pris l'origine du père comme référence. Ce postulat peut sembler limitatif. Toutefois, nous assumons ce choix et nous pourrions répondre à vos éventuelles questions sur le sujet. En outre, lorsque nous parlons des métiers, nous considérons les familles professionnelles déterminées par la DARES en collaboration avec d'autres instituts.

Le tableau sur l'appartenance socio-professionnelle des parents est important. Il permet de constater que la plupart des jeunes issus de l'immigration sont d'origine modeste et ouvrière (55 % pour les jeunes originaires du Maghreb, 48 % pour les jeunes d'Europe du Sud et 31 % pour les enfants d'origine française). Cet élément est important, dans la mesure où l'origine sociale est une caractéristique déterminante pour l'obtention d'un diplôme.

Nous pouvons également remarquer qu'une proportion élevée de jeunes d'origine maghrébine sort du système scolaire sans diplôme (40 %). Le pourcentage est, par ailleurs, encore plus considérable pour les jeunes garçons d'origine maghrébine. Si les filles d'origine maghrébine s'en sortent mieux que les garçons, leur pourcentage d'échec scolaire n'en demeure pas moins élevé. Nous pouvons observer que le niveau de sortie sans diplôme des jeunes d'origine française ou d'Europe du Sud est plus faible.

Par ailleurs, lorsque nous examinons le type d'orientation choisie par les jeunes issus de l'immigration selon leur origine géographique, nous constatons que les jeunes hommes d'Europe du Sud suivent des formations techniques qualifiantes. Toutefois, l'orientation vers l'apprentissage n'est pas plus élevée pour les jeunes d'Europe du Sud que pour les jeunes d'origine française.

Enfin, si nous examinons la répartition des diplômés de l'enseignement supérieur en fonction de l'origine géographique du père, nous remarquons un retrait des jeunes d'origine maghrébine. Les jeunes femmes d'Europe du Sud affichent des résultats satisfaisants voire excellents. Les jeunes filles d'origine maghrébine enregistrent des performances légèrement supérieures à leurs homologues masculins. L'accès à l'enseignement supérieur présente des disparités importantes selon l'origine géographique.

- **Frédéric LAINE**

Examinons maintenant les effets « toutes choses égales par ailleurs ». Nous avons essayé de neutraliser les données de « Génération 98 » relatives à la catégorie sociale des parents, leur situation professionnelle (activité, inactivité, chômage) et à la région où les enfants suivent leurs études. A l'issue de ce travail, nous avons abouti à certaines conclusions similaires à celles délivrées par les statistiques descriptives. Les enfants originaires d'Europe du Sud sont moins souvent sans aucun diplôme. Par ailleurs, ils détiennent, moins souvent, un baccalauréat général. Nous constatons donc une orientation accrue de cette population vers les formations techniques. Enfin, s'agissant des garçons originaires du Maghreb, nous avons pu observer qu'ils ont plus souvent moins de diplômes. En règle générale, ils suivent des cours dans des filières tertiaires ou générales. Les statistiques descriptives ne permettent pas de conclure à une orientation moindre des jeunes d'origine maghrébine vers des filières générales. Avec l'effet de l'analyse « toutes choses égales par ailleurs », nous observons que les jeunes Maghrébins sont, en proportion, moins nombreux à être dans une filière générale.

Les filles d'origine maghrébine sont, plus souvent que les autres, en situation d'échec. Cependant, si elles n'obtiennent pas de diplômes, elles parviennent néanmoins au niveau CAP, BEP voire baccalauréat. Les filles originaires d'Europe du Sud affichent de meilleurs résultats que les filles d'origine française au niveau bac + 2, toutes choses égales par ailleurs.

Quid de la signification du raisonnement « toutes choses égales par ailleurs » ? Je vous ai donné les variables de contrôle que nous avons choisies. D'autres études ont préféré d'autres variables de contrôle comme le diplôme de la mère, la taille de la famille ou le rang de la fratrie. Quelles variables devons-nous prendre en compte pour appréhender au mieux les effets sur la scolarité ? Devons-nous nous limiter au contrôle de critères sociaux ? Ainsi nous pouvons estimer que le fait d'avoir un baccalauréat pour une mère maghrébine sera considéré comme quelque chose d'exceptionnel. En revanche, pour une mère d'origine française, la détention du baccalauréat semblera plus banale. En outre, le rang dans la fratrie constitue-t-il une variable pertinente de contrôle alors que les schémas de la structure familiale ne sont pas similaires dans les cultures française et maghrébine ?

Par ailleurs, nous devons savoir ce que nous cherchons à mesurer en examinant la scolarisation des jeunes issus de l'immigration. Souhaitons-nous examiner une spécificité liée à une origine géographique ou observer le niveau de scolarisation de ces enfants à un moment donné ?

Dans notre étude, nous nous sommes également intéressés aux spécificités en termes de formation suivie et de spécialisation professionnelle. Les résultats montrent que les jeunes originaires d'Europe du Sud s'orientent plus vers des spécialités de formation du monde industriel (mécanique, électricité, électronique) ou de l'artisanat (coiffure, bâtiment). En matière de spécialisation professionnelle, les jeunes d'Europe du Sud ont une tendance à travailler davantage dans le secteur du bâtiment. Les jeunes originaires du Maghreb développent, quant à eux, une attirance moindre

vers les formations professionnelles de l'artisanat et des services aux particuliers. Les jeunes originaires du Maghreb choisissent moins que les jeunes d'Europe du Sud des métiers du bâtiment.. En revanche, ils s'orientent davantage vers des professions de l'action sociale alors que leur formation initiale ne les y prédisposait pas.

Perception du système éducatif et projets d'avenir des enfants d'immigrés sept ans après l'entrée en sixième

Jean-Paul CAILLE

Direction de l'évaluation et de la prospective, Ministère de l'Education nationale

Pour quelles raisons devrions-nous nous intéresser aux représentations des jeunes immigrés sept ans après leur entrée en sixième ? Lorsque nous examinons le parcours des jeunes immigrés, on peut avoir l'impression d'une situation de plus en plus contradictoire et inconfortable. Les travaux de Yaël Brinbaum sur la première enquête « Efforts d'éducation des familles » tout comme les différentes études réalisées sur les panels 89 et 95 montrent, que les parents des jeunes immigrés sont ceux qui formulent le plus d'attentes envers le système éducatif. Nous savons également que système scolaire français reste marqué par de profondes inégalités sociales et que les enfants d'immigrés sont parmi ceux qui réussissent le moins. Par conséquent, la contradiction est grande entre les attentes des parents et les résultats scolaires de leurs enfants. Nous pouvons nous interroger sur les effets induits par cet écart. Est-ce qu'il n'engendre pas un « désenchantement » des enfants d'immigrés par rapport à l'école et une réduction des ambitions scolaires des jeunes issus de l'immigration ?

Pour répondre à ces questions, j'utiliserai une enquête complémentaire du panel 95. Pour rappel, le panel 95 est constitué de collégiens suivi par la DEP depuis la rentrée scolaire de 1995. En font partie tous les élèves nés le 17 d'un mois à l'exception des mois de mars, juillet et octobre et scolarisés en sixième ou en sixième SEGPA. Ce panel donne lieu à la réalisation d'enquêtes complémentaires. Ainsi, en 1998, nous avons recueilli des informations sur le milieu familial du jeune tandis qu'en 2002 nous avons interrogé les jeunes eux-mêmes. Au cours de cette dernière enquête, trois thèmes principaux ont été évoqués : le vécu du déroulement de la scolarité secondaire, les projets professionnels, les projets universitaires et l'image de soi.

En termes de méthodologie, nous distinguons les familles immigrées – dont les deux parents sont des immigrés *stricto sensu* - les familles mixtes – dont l'un des parents est immigré – et les familles non immigrées. 10 % des familles interrogées étaient immigrées, 5 % des familles étaient mixtes et 85 % non immigrées.

A ce moment de leur vie et à l'instar des sentiments exprimés par l'ensemble des jeunes, les représentations scolaires n'échappent pas aux déterminants profonds de la situation scolaire vécue par le jeune immigré. Le système éducatif, à partir du second cycle, est fortement hiérarchisé en filières. Les études montrent que les jeunes intègrent fortement leur place dans cette hiérarchie. Ainsi, un jeune préparant un BEP est tout à fait conscient qu'il occupe une position scolaire moins satisfaisante qu'un lycéen de première S. Néanmoins, par-delà les différences de situation scolaire, nous devons noter que, à ce moment de leur devenir, les jeunes immigrés sont assez fidèles à leurs ambitions scolaires et à leur volonté de mobilité sociale.

Même si les jeunes immigrés vivent plus mal que les autres jeunes leur orientation vers une filière d'enseignement professionnel, ils expriment une volonté plus forte de suivre des études supérieures. En outre, leurs projets professionnels sont différents des jeunes d'origine française.

Quelle est la situation scolaire des jeunes au moment où nous les avons interrogés ? Les jeunes issus de l'immigration fréquentent, dans une proportion moindre, une filière d'enseignement général. Un sur quatre étudie dans un lycée général alors que la proportion s'élève à 40 % dans la population non immigrée. De plus, les jeunes maghrébins sont, plus souvent, lycéens professionnels. Ils suivent moins fréquemment des formations d'apprentissage et sont plus souvent sortis du système éducatif. En outre, l'apprentissage est sept fois plus fréquent parmi les jeunes d'Europe du Sud que chez les jeunes d'origine maghrébine. Enfin, les enfants d'origine portugaise et espagnole fréquentent plus souvent les lycées professionnels et généraux que les jeunes maghrébins. Cette situation globale s'accompagne de fortes disparités selon les origines géographiques. Plus d'un tiers des jeunes asiatiques étudient dans un lycée général contre seulement 11 % des jeunes Turcs. Les différences d'orientation entre les garçons et les filles sont souvent importantes. Ainsi, les filles d'origine maghrébine sont plus présentes dans les lycées généraux et technologiques que les garçons maghrébins. En outre, les jeunes garçons maghrébins sont plus souvent sortis du système éducatif que les jeunes filles. Parmi les immigrés originaires d'Europe du Sud, le pourcentage de sortie est plus faible mais l'apprentissage est une spécificité masculine (touchant un garçon sur quatre). En revanche, les filles d'origine portugaise et espagnole investissent fortement les séries générales du baccalauréat.

La moindre réussite des immigrés n'est pas indépendante des caractéristiques sociales. Deux tiers des parents des enfants d'immigrés sont des ouvriers et 60 % des mères ne disposent d'aucun diplôme. En outre, les tailles de fratrie présentent de fortes différences : 61 % des enfants d'immigrés, contre seulement 17 % des jeunes issus de familles non immigrées, appartiennent à une famille de quatre enfants ou plus. De nombreuses études ont montré l'importance du niveau de diplôme des parents et de la taille de la famille sur la réussite scolaire.

Lorsque ces trois éléments sont contrôlés, la moindre réussite des enfants d'immigrés est loin d'être systématique. Ainsi, seuls les immigrés d'origine turque présentent une probabilité plus faible d'être lycéen général. A situation familiale et sociale comparable, tous les autres enfants d'immigrés ont des chances de préparer un baccalauréat général au moins égales et presque toujours supérieures à celles des autres élèves.

En termes de perception, trois résultats se dégagent :

- Les jeunes immigrés ont une vision négative de leur passé scolaire ;
- Ils ont des ambitions universitaires plus affirmées ;
- Leurs projets professionnels sont différents.

S'agissant du vécu de l'orientation, les jeunes immigrés ont un sentiment plus développé que les autres jeunes d'une orientation contrainte par les résultats scolaires. Cette situation est plus fréquente chez les lycéens professionnels. Le sentiment d'injustice est également plus fort. Il s'explique par le passé scolaire, mais pas seulement. A passé scolaire comparable, on observe que le sentiment d'injustice perdure chez les jeunes immigrés d'origine maghrébine. On retrouve ici un résultat déjà mis en évidence par Olivier Choquet et François Héran dans la première enquête Efforts d'éducation des familles : invités à caractériser leur établissement scolaire, les collégiens et lycéens issus de l'immigration maghrébine choisissaient plus fréquemment que les autres les termes dénonçant le processus de sélection : « tribunal », « gare de triage » notamment.

En termes de projets universitaires, les jeunes issus de l'immigration expriment des ambitions plus élevées que les autres jeunes. Néanmoins, ils appréhendent leur avenir universitaire de manière

réaliste. En effet, ils envisagent souvent d'accéder à des filières courtes de l'enseignement supérieur (BTS et IUT). Cette volonté de poursuivre des études supérieures est beaucoup plus affranchie des résultats et parcours scolaires que chez les autres jeunes. L'analyse toutes choses égales par ailleurs du souhait de poursuite d'études supérieures le fait apparaître clairement : introduire dans l'analyse la filière fréquentée et le passé scolaire fait baisser fortement les souhaits de poursuites d'études supérieures des enfants de cadres et des filles alors que la volonté d'études supérieures reste inchangée parmi les immigrés d'origine maghrébine ou portugaise et ne diminue que faiblement parmi les jeunes originaires d'Asie du Sud-Est.

Les données sur les projets professionnels ont été recueillies au travers de questions ouvertes. Le taux de réponse des jeunes immigrés est légèrement inférieur à celui des non immigrés. En outre, on observe une différence de taux de réponse assez forte entre les filles et les garçons. C'est surtout parmi les lycéens généraux et professionnels que cette différence est prononcée, comme si les fils d'immigrés vivaient moins bien que les filles une telle orientation. Les projets professionnels des jeunes immigrés se distinguent par l'attention particulière qu'ils portent aux métiers du commerce et de l'administration. En termes d'attente sur les métiers, les garçons non immigrés expriment le souhait de bien gagner leur vie tandis que les filles préféreraient, avant tout, travailler dans un domaine qui les passionne. Cette dichotomie n'apparaît pas parmi les immigrés. D'origine maghrébine, garçons ou filles donnent la priorité au souhait de bien gagner leur vie. Un tel choix reflète sans doute d'abord une forte volonté de mobilité sociale. En effet, le rejet de la condition ouvrière semble souvent sous-tendre les choix professionnels des jeunes issus de l'immigration. Lorsque leur père est ouvrier, les jeunes issus de l'immigration sont plus nombreux que les autres jeunes à dire qu'ils ne veulent pas exercer la même profession que leur père. Ils expriment aussi leur refus de manière plus affirmée.

En conclusion, les jeunes d'origine immigrée apparaissent, sept ans après l'entrée en 6^e, encore largement fidèles aux ambitions scolaires élevées de leurs parents. Quels que soient leurs résultats scolaires, ils restent attachés à la perspective d'une poursuite d'études supérieures et continuent d'appréhender majoritairement l'école comme le vecteur d'une mobilité sociale ascendante. Dans cette perspective, les lycéens professionnels d'origine immigrée, qui sont les moins à même de pouvoir concrétiser cette ambition, peuvent être considérés, surtout si ce sont des garçons, comme une population placée dans une situation scolaire plus fragile et plus susceptible de ruptures que les autres jeunes.

L'école et le défi ethnique : éducation et intégration

Françoise LORCERIE
CNRS-IREMAM

I. L'ethnicité en sciences sociales

L'ethnicité en sciences sociales constitue un cadre hypothétique d'intelligibilité des phénomènes qui nous intéressent aujourd'hui. Weber a été le premier à formuler cette théorie dans le chapitre consacré aux « relations communautaires ethniques » dans *Economie et société*. Cette approche fonde un paradigme non objectiviste de l'ethnicité. Nous nous posons la question de la production,

au sein des sociétés modernes, d'une certaine forme d'identité communautaire voire tribale. Il s'agit du sentiment ressenti par des individus qui croient appartenir (ou que d'autres appartiennent) à une même communauté de sang. Cette identification se fait toujours vis-à-vis de l'autre. Le sentiment ethnique « fait » communauté. Il soude un groupe sur la base d'une idée de parenté profonde.

Dans l'approche des processus ethniques en sciences sociales, l'unité d'analyse n'est pas constituée par les groupes ethniques mais par les attributions ethniques et les auto-attributions en tant que conduites sociales situées dans des cadres. Nous essayons d'appréhender les activités sociales qui mettent en œuvre la catégorisation ethnique. La production de ces relations communautaires n'est pas indépendante, dans nos systèmes sociaux, de l'activité politique, – Weber l'avait souligné dès le départ.

Enfin, les jugements évaluatifs ont un rôle important dans les processus ethniques. Répulsion, méfiance et haine ethnique marquent la différence entre *ego* et *alter*. A l'opposé, honneur ethnique, un « honneur spécifique de masse » dit Weber, valorisation de la vie communautaire militent du côté de l'*ego*. Toute différence est associée à un discrédit. Les théories de l'interactionnisme symbolique et de l'identité sociale sont mobilisables pour penser comment fonctionne ce discrédit dans l'interaction sociale.

II. Les cadres sociaux de l'ethnicité en relation avec l'institution scolaire

J'emprunterais, ici, le concept d'espace temps de Giddens. L'idée de départ est que les traits ethniques sont des marqueurs d'identité et de différence. Toutefois, il ne faut pas les concevoir comme des propriétés d'une population mais comme des propriétés d'une distinction entre soi et l'autre. Les traits ethniques ne se comprennent que dans le cadre de la mise en œuvre d'un rapport social symbolique. L'incidence des processus d'ethnisation est variable selon les lieux et les époques. La modernité occidentale est propice à l'identification ethnique. Ainsi l'Etat Nation constitue un cadre de mobilisation favorable à des registres ethniques de l'identité sociale. L'identité nationale est très habitée par des références ethniques. Le marquage ethnique peut aussi constituer l'une des dimensions de la stratification sociale.

Plutôt qu'à des lieux, nous devons penser à des « cadres sociaux ». D'après Giddens, « *les cadres sont des groupes de règles qui contribuent à la constitution et à la régulation des activités en les définissant comme appartenant à certains types et comme assujetties à des ensembles particuliers de sanctions.* » Quels sont les territoires ou les cadres pertinents pour analyser les processus sociaux à connotation ethnique qui se déroulent dans le domaine de l'éducation ? Il est nécessaire d'envisager des jeux d'échelle et de temps. Différentes historicités sont à l'œuvre, et nous devons penser leur composition les unes avec les autres.

La plus petite échelle où se négocient les processus ethniques au sein de l'école est la « classe » (la division). C'est un espace dédié à la construction et à la transmission des savoirs sous la conduite d'un professeur. Dans ce cadre, des identités sociales se négocient et la dimension ethnique peut s'y activer. L'ethnicité peut y devenir saillante.

L'établissement est une autre échelle, qui fonctionne selon des règles différentes. La structure pédagogique de l'établissement et le climat général qui y règne peuvent s'envisager dans leurs effets sur les relations sociales ethnicisées. L'espace du « marché scolaire », construit comme aire de déplacement des familles depuis leur domicile jusqu'aux biens scolaires, est un autre espace-temps qui peut s'appréhender en tant que cadre de processus ethniques.

La dernière échelle est nationale. En effet, l'école est un outil de construction de la Nation, elle se veut telle depuis la fondation de l'école républicaine. Or Marcel Mauss montre dans *Sociologie de la Nation* comment l'objet sociologique « nation » comporte une part d'ethnicité (Marcel Mauss n'utilise pas le terme d'ethnicité mais celui de race). Selon lui, « *Une Nation complète est une société intégrée suffisamment à pouvoir central démocratique, ayant, en tout cas, la notion de souveraineté nationale et dont, en général, les frontières sont celles d'une race, d'une civilisation, d'une langue, d'une morale, en un mot d'un caractère national. Une Nation moderne croit à sa race, croyance d'ailleurs erronée surtout en Europe du fait du croisement des peuples. De nouvelles races se forment au sein des nations modernes par fusion des anciennes couches de population. (...) En somme, c'est parce que la Nation crée la race qu'on a cru que la race crée la Nation. C'est parce que le dernier des Français ou des Allemands a l'orgueil de sa Nation qu'il a fini par avoir celui de sa race.* » Marcel Mauss montre comment la société qui se crée produit, par tous les moyens qu'elle trouve, le sentiment d'une communauté de sang. L'un des moyens privilégiés est l'école. « *Le jour où a été fondée l'instruction publique et obligatoire, où l'Etat et la Nation légifèrent efficacement et généralement en cette matière, ce jour là le caractère collectif de la Nation, jusque là inconscient, est devenu l'objet d'un effort de progrès.* » Contrairement à ce que nous pourrions croire, Marcel Mauss n'adhère pas sans réserves à cette mystique de la civilisation et de la race au fondement de la démocratie nationale.

III. Quels défis les processus ethniques constituent-ils ?

La nature des défis s'analyse en relation aux « cadres » dans lesquels les processus ethniques se déploient, à leurs acteurs, aux enjeux. En France, les défis existant au niveau de la classe ont été pointés très tôt par des chercheurs qui n'utilisaient pas la théorie de l'ethnicité. La catégorisation ethnique biaise le jugement professoral c'est-à-dire la façon dont le professeur classe ses élèves et anticipe leur réussite.

Par ailleurs, la réflexion sur les conduites des minoritaires dans des contextes où l'ethnisation est saillante mériterait d'être poussée. La plus fréquente est le compromis. Toutefois, les travaux montrent également des comportements de provocation et d'affichage ainsi que le développement d'un sentiment d'injustice.

Au niveau de l'établissement, les processus ethniques interviennent dans la construction de l'organigramme pédagogique. Dans certains collèges, certains LP, l'organisation tend à s'aligner sur la stratification sociale et socio-ethnique, et ce au vu et au su de tous. Ceci engendre des dégradations marquées du climat scolaire.

La régulation administrative et bureaucratique ne gère pas ces phénomènes. Elle ne délivre aucune consigne et, par conséquent, elle ne facilite pas la vie des chefs d'établissement sur ce point.

IV. Les effets propres de l'origine sur les parcours scolaires

Nous chercherons moins à comprendre les effets propres de l'origine que la manière dont l'origine fait sens dans les contextes scolaires. On ne connaît pas directement l'effet de la variation de la saillance ethnique sur les résultats.

Trois approches se concurrencent.

La première – néo-marxiste - considère que l'ethnicité aggrave la stratification sociale et les processus de domination. Les élèves en position minoritaire sont considérés comme encore plus privés de ressources scolaires que leurs pairs. Par conséquent, nous nous attendons à une réussite inférieure des individus en position minoritaire non parce qu'ils sont immigrés mais car ils sont ethnicisés.

La seconde lecture est interactionniste. Les jugements des professeurs sont biaisés par la catégorisation ethnique qui parasite l'activité d'enseignement. Elle produit des effets d'attente négatifs chez l'enseignant et un sentiment d'injustice chez le jeune.

Une troisième approche est interactionniste mais non déterministe. Elle met en évidence la réactivité de la part des minoritaires, leurs mobilisations, éventuellement leurs résistances. Certains travaux montrent une mobilisation particulière dans les activités mêmes de l'apprentissage. Dans ce cas, il s'agit de réussir pour franchir un obstacle et pour venir à bout de la catégorisation ethnique.

Qu'en est-il des constructions identitaires dans un contexte de renvoi à l'origine ? Les minoritaires tentent le plus souvent de se conformer aux normes majoritaires de conduite, mais ils peuvent aussi développer une « ethnicité symbolique ».

Pour terminer, je souhaite attirer votre attention sur la nécessité d'étudier aussi les majoritaires. Certains sociologues anglo-saxons parlent « d'ethnicité blanche ». Elle joue par construction théorique un grand rôle dans la théorie de l'ethnicité. La saillance ethnique ne saurait être comprise sans l'étude de tous les acteurs des cadres où elle apparaît, particulièrement les acteurs dominants.

Discussion

Olivier MONSO
OCDE

Les deux premières interventions ont permis de constater un écart entre les aspirations des familles d'origine immigrée et les difficultés rencontrées par leurs enfants. En outre, nous avons pu voir comment l'école et le système scolaire sont à même de tenir un rôle discriminant et la catégorisation ethnique biaiser le jugement des professeurs. Nous devons garder à l'esprit, comme le précise Françoise Lorcerie, que l'ethnie est avant tout une construction sociale et qu'elle se situe au centre d'un réseau d'interactions.

A propos des travaux de Messieurs Okba et Lainé, je souhaite souligner l'utilisation d'un indicateur de déclassement objectif. Au lieu de comparer un diplôme avec la qualification, ces auteurs ont construit un système logistique prévoyant si la personne considérée occupera un emploi qualifié ou non. Quelle est, d'après vous, la légitimité de cette approche ?

De nombreux travaux utilisent le cadre économétrique en régressant une variable d'*output*. Comment intégrer la valeur du diplôme des parents immigrés et, surtout, comment interpréter leur catégorie socio-professionnelle ? Le problème du déclassement n'est pas contemporain. Ainsi nous pouvons penser que, parmi les immigrés de la première génération, certains occupaient un emploi non qualifié alors que, dans leur pays d'origine, ils avaient une position plus favorable. Si nous comparons la situation d'un enfant d'ouvrier immigré à un enfant d'ouvrier non immigré, nous

constatons que le premier a des résultats scolaires comparables, sinon meilleurs. Par conséquent, nous pouvons nous demander si la comparaison entre un père ouvrier immigré et un père ouvrier non immigré est pertinente. En effet, des problèmes de déclassement ont pu jouer pour le père immigré.

Enfin, Françoise Lorcerie a réalisé une analyse structurelle sur le rôle de l'école et sur ses aspects discriminants. Ces problèmes sont-ils nouveaux ? Se sont-ils aggravés ? Pourquoi ces difficultés sont-elles devenues saillantes ? L'école occupe-t-elle un rôle majeur par rapport à d'autres facteurs dans cette problématique ?

- **Frédéric LAINE**

Je tiens à préciser que, s'agissant du déclassement subjectif/objectif, je ne vous ai pas délivré tous les détails dans ma présentation. Nous avons pensé qu'il était intéressant d'élaborer un modèle logique afin de pouvoir prendre en compte d'autres indicateurs que le diplôme. Ainsi la région est-elle un élément important pour comprendre les phénomènes de déclassement. En effet, dans certaines régions, nous pouvons constater une surreprésentation de la population maghrébine.

- **Jean-Paul CAILLE**

Lorsque nous examinons les résultats scolaires des immigrés, nous remarquons que leurs résultats sont moins satisfaisants que ceux des autres élèves. En recourant à l'analyse « toutes choses égales par ailleurs », nous cherchons à comprendre et interpréter ce phénomène. Ces mauvaises performances scolaires s'expliquent-elles par des caractéristiques sociales (PCS, diplômes, etc) ou par d'autres raisons ? En contrôlant ces variables, nos études montrent un renversement de situation. Si nous contrôlons les caractéristiques sociales, nous constatons que les enfants issus de l'immigration réussissent à l'école. Comment pouvons-nous expliciter cet effet propre ? Comme l'a indiqué Olivier Monso, la migration intervient souvent alors que la personne avait déjà une activité professionnelle. En arrivant dans son pays d'accueil, cette personne subit un phénomène de déclassement. Toutefois, d'autres facteurs peuvent entrer en ligne de compte.

- **Françoise LORCERIE**

La saillance de l'ethnicité est-elle un problème nouveau ? Quels sont les éléments qui concourent, aujourd'hui, à la construction d'une position d'*outsider* ? Le contexte national actuel se prête à la production de cet effet de plusieurs points de vue. La construction de l'Europe met à mal l'approche classique de l'idée nationale et, en quelque sorte, l'insécurise. En réponse, nous pouvons constater des affirmations véhémentes de soi-même. Sur le plan international, un nouveau face-à-face puissant entre le Nord et le Sud émerge. Dès lors, à l'échelle de l'Europe voire de l'Occident, se recompose un « Nous » armé de valeurs occidentales démocratiques contre un « Eux » dont la volonté serait de passer à l'attaque. Cet affrontement fantasmatique entre le Nord et le Sud constitue l'un des défis politiques contemporains à l'échelle internationale.

Par ailleurs, le « sudisme » de la société française est puissant à l'heure actuelle. Nous pouvons ainsi parler, à l'instar de Weber, de « haine ethnique ». Les attitudes issues de l'époque coloniale fleurissent à nouveau. De la fin du XIX^{ème} siècle au milieu du XX^{ème} siècle, le nationalisme et le sentiment national se sont développés dans une vision qui plaçait les indigènes dans un statut congénitalement inférieur.

S'agissant du rôle de l'école, rien ne permet de dire que l'institution joue un rôle central dans la production de la saillance de l'ethnicité. Aujourd'hui, nous pouvons supposer que l'activité politique médiatisée a davantage d'importance sur la saillance ethnique que l'école. L'école est une institution qui relaie la symbolisation des relations sociales et s'inscrit donc globalement au second plan. Par ailleurs, l'école est composée d'une série de cadres fermés dans lesquels peuvent intervenir de nombreux facteurs locaux. Il y a des sites scolaires où les processus ethniques jouent de manière sauvage, d'autres où ils sont gérés, voire utilisés comme ressources.

- **De la salle**

Membre du Secrétariat national du MRAP, je pense qu'il conviendrait d'organiser un colloque dans lequel seraient invités des membres des associations antiracistes comme le MRAP, le GESTI, des organisations syndicales et les organisateurs de la « marche des indigènes ». En effet, ces acteurs manquent dans une conférence dont le sujet porte sur l'immigration.

Par ailleurs, quand vous parlez de l'insertion des « jeunes issus de l'immigration », vous semblez partir du postulat que certaines personnes sont françaises à part entière et que d'autres ne le sont pas.

Enfin, vous avez évoqué un sentiment d'injustice ressenti par les jeunes immigrés. Il s'agit plutôt d'une injustice réelle fondée sur l'existence de discriminations.

- **Roxane SILBERMAN**

Le diagnostic que nous portons, aujourd'hui, sur la scolarisation des enfants immigrés a beaucoup changé par rapport au constat que nous dressions dans les années 80. Une première série de travaux s'était attachée à montrer que la faible réussite des enfants d'immigrés n'était liée ni à des questions culturelles ni à des problèmes de traitement différencié voire discriminatoire dans l'école. C'est essentiellement un effet de l'origine sociale et du niveau d'éducation des parents. Plusieurs recherches ont ensuite montré qu'ils réussissaient même un peu mieux que les enfants de même origine sociale dont les parents n'étaient pas immigrés. On a mis en relief à ce moment les aspirations élevées des familles immigrées. Mais du même coup aussi, on a observé des différences entre familles portugaises et familles maghrébines, les premières choisissant plus fréquemment des filières professionnelles courtes. Ces choix moins ambitieux se sont révélés plus protecteurs sur le marché du travail. Or aujourd'hui, on observe des évolutions importantes qui conduisent à modifier le regard que l'on porte sur ces différenciations. Les jeunes issus de l'immigration portugaise sortent désormais à des niveaux plus élevés, en partie portés par l'ouverture des filières professionnelles des baccalauréats et de l'enseignement supérieur, et leur niveau de sortie dépasse maintenant celui des jeunes issus de l'immigration maghrébine pour lesquels on observe au contraire une certaine stagnation en dépit de l'ouverture vers le haut du système scolaire. On observe aussi que ces jeunes d'origine maghrébine portent un regard plus fréquemment négatif sur leurs trajectoires scolaires et que ceci n'est pas sans effet sur leur mauvaise insertion sur le marché du travail. Ces analyses que j'ai pu faire à partir de l'étude de plusieurs cohortes de sortant du système scolaire suivis par le Céreq conduisent à regarder de plus près les différences de stratégies scolaires que l'on observe au sein des familles immigrées. On est aussi conduit à accorder plus importance aux représentations que se font les jeunes de leur trajectoire scolaire et la conflictualité qui peut se construire très tôt au sein même de l'école, comme l'a montré Agnès Van Zanten dans ses travaux et qui peut avoir des effets au sein de l'école comme à plus long terme au moment de l'insertion professionnelle.

- **De la salle**

Chercheur à l'Université de Nancy II, je m'interroge sur la construction de la catégorie d'enfants d'immigrés. Si nous cantonnons à la définition *stricto sensu* délivrée par l'INSEE, les immigrés sont des personnes qui sont nées étrangères à l'étranger. En prenant un exemple, nous pouvons constater le ridicule de cette définition. Ainsi, une personne née en Lorraine entre 1940 et 1944 a vu le jour à l'étranger, dans la mesure où cette région a été annexée par l'Allemagne au cours de cette période. En revanche, un Algérien né à Alger en 1942 n'est pas considéré comme un immigré au regard de la définition de l'INSEE.

Par ailleurs, vous avez créé des catégories Maghreb et Europe du Sud. Or, à l'intérieur d'une société immigrée reconstituée dans une localisation précise, il est nécessaire de réaliser des analyses d'une finesse régionale pour comprendre la logique de l'immigration. Ne commettons-nous pas une erreur en créant ces catégories ? Ne copions-nous pas le modèle américain où les populations sont catégorisées en fonction de leur origine supposée ou ancestrale ?

- **De la salle**

Je suis médecin scolaire et je constate l'existence de réelles difficultés au sein de l'école. Madame Lorcerie, vous dites que le problème est politique. Les Ministres de l'Education nationale se succèdent et se heurtent tous à la difficulté d'instaurer des réformes. Par ailleurs, je suis secrétaire de la MNIR, association minoritaire d'expression libre. Le président de l'association est issu de l'immigration. Il a accompli des actions magnifiques pour les enfants. Pourtant, il reste inconnu.

De plus, la maltraitance scolaire affecte, à 80 %, des immigrés au sein de l'école. L'Education nationale n'a jamais reconnu ce phénomène.

- **De la salle**

Mon père est d'origine algérienne et ma fille et moi-même continuons de subir certaines formes d'ostracisme. Je les attribue au contexte international et géopolitique.

2005 est l'année de la diversité culturelle au sein de l'UNESCO. Je travaille au Ministère de la Culture et je suis entrée en contact avec des étudiants africains afin de créer un centre culturel africain. En effet, sur les 35 centres culturels que compte la capitale, seuls 2 émanent de pays africains (Egypte et Algérie).

- **Mahrez OKBA**

Je ne sais pas comment répondre à la question posée au sujet des catégories. En effet, je n'ai pas le sentiment que nous en créons.

- **De la salle**

L'Europe du Sud, par exemple, est une catégorie sans fondement. Comment assimiler des Portugais qui sont venus en France en masse dans les années 60, des Italiens dont l'immigration a commencé de 1880 à 1960, des Yougoslaves et des Espagnols ? La catégorie Maghreb constitue, quant à elle,

une réminiscence d'un passé colonial. En outre, il existe des différences entre les Marocains et les Algériens et, aussi, entre les Algériens.

- **Mahrez OKBA**

Notre objectif était de présenter de grandes tendances. De plus, nous ne disposons pas des moyens nécessaires à une analyse aussi fine.

- **De la salle**

Ne créons-nous pas une réalité qui, dans la sociologie de l'immigration, n'existe pas ?

- **Jean-Paul CAILLE**

Devons-nous distinguer les enfants de par leur origine immigrée ou non ? Sans aucune arrière-pensée péjorative, il est important que le système éducatif français puisse distinguer les enfants immigrés et non immigrés. Dans cette logique, nous ne pouvons pas nous contenter du critère de la nationalité. L'école a un devoir d'intégration vis-à-vis de l'ensemble de ses élèves.

La définition de l'INSEE n'est certes pas parfaite. Toutefois, elle fait l'objet d'un consensus large dans la mesure où elle est adoptée par la plupart des organismes statistiques mesurant les phénomènes de migration.

- **De la salle**

Nous devons la retravailler.

- **Jean-Paul CAILLE**

Elle pourrait bien sûr être précisée. Ainsi nous pourrions mettre en relation l'origine géographique de la personne et son année d'arrivée en France. Toutefois, les effectifs doivent être suffisants pour mener des études statistiques. L'existence de normes de regroupement est, en outre, indispensable pour pouvoir comparer les travaux.

L'accès à l'emploi des personnes issues de l'immigration : d'une génération à l'autre, quels changements ?

Immigrés et enfants d'immigrés sur le marché du travail : une affaire de génération ?

Dominique MEURS, Ariane PAILHE, Patrick SIMON
INED

- **Dominique MEURS**

Nous avons réalisé notre travail en utilisant la base de données de l'enquête histoire familiale menée, en 1999, par l'INSEE et l'INED sur 118 000 individus. Dans un premier temps, nous nous sommes interrogés sur la nomenclature à adopter pour appréhender la population d'origine immigrée. Nous sommes parvenus à un compromis en recourant à cinq générations :

- Les immigrés de génération 1 (arrivés en France après l'âge de 10 ans) ;
- Les immigrés de génération 1,5 (arrivés en France avant l'âge de 10 ans) ;
- Les immigrés de génération 2 (nés en France dont les deux parents sont nés à l'étranger) ;
- Les immigrés de génération 2,5 (nés en France d'un couple mixte : un parent né à l'étranger et un autre en France) ;
- Les immigrés de génération 3 (nés en France de deux parents nés en France).

Cette catégorisation recèle des hétérogénéités que nous devons prendre en compte dans notre analyse. Ainsi nous avons restreint notre population d'étude aux 18-40 ans. Nous avons intégré la diversité des origines géographiques et des situations en fonction du sexe. Enfin, nous n'avons pas pu éclairer la confusion relative aux Français dont les parents sont nés à l'étranger (on n'a pu distinguer les enfants de rapatriés d'Algérie des secondes générations).

La première question de ce travail concerne le risque d'être au chômage en fonction de l'appartenance à une génération et de l'origine. Ensuite, nous nous sommes interrogés sur la différenciation éventuelle de statut et d'emploi. Enfin, nous nous sommes intéressés à la Fonction publique et, plus particulièrement, aux modalités d'accès à ces emplois.

Le taux de chômage s'élève à 20 % pour les hommes des générations 1 à 2. Le pourcentage diminue pour les générations suivantes. S'agissant des femmes, le taux est de l'ordre de 25 %.

Nous avons examiné, en contrôlant certaines variables, le risque relatif de se retrouver au chômage. Comme variables de contrôle, nous avons choisi l'âge, la situation maritale, le nombre d'enfants, le

niveau de diplômes, les CSP des parents et les régions. L'analyse met, en évidence, un risque relatif plus élevé de se retrouver au chômage pour les immigrés des générations 1 à 2,5.

Ensuite, nous avons étudié les risques relatifs d'être au chômage en fonction de l'origine géographique. Nous avons, ainsi, remarqué que les personnes originaires d'Algérie, du Maroc, de Tunisie et d'Afrique courent un risque plus grand de se retrouver au chômage que les individus venant d'autres pays.

Nous avons mené les mêmes calculs sur les personnes nées en France en fonction de l'origine de leurs parents. Les résultats sont similaires à ceux de l'étude précédente. Les personnes originaires de l'Algérie, du Maroc, de Tunisie et d'Afrique sont, plus souvent que les autres, au chômage.

- **De la salle**

Quid des asiatiques ?

- **Dominique MEURS**

Les effectifs ne sont pas suffisants pour permettre une analyse statistique pertinente.

Par ailleurs, les enfants de couples mixtes ont une probabilité significativement inférieure que les enfants d'immigrés de se retrouver au chômage.

- **Ariane PAILHE**

Un immigré ou un individu issu de l'immigration qui occupe un emploi subit-il une ségrégation professionnelle fondée sur l'origine ? Nous savons que les immigrés et les enfants d'immigrés disposent d'un accès moindre aux positions supérieures de la hiérarchie sociale. Ils sont surtout présents dans les secteurs de la construction, des services opérationnels, de l'hôtellerie et de la restauration.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons calculé l'indice de ségrégation des populations des générations 3 et 4. Pour les hommes d'origine immigrée, l'indice de ségrégation est de 20 %. Ce pourcentage est relativement faible si nous le comparons à l'indice de ségrégation des femmes qui s'élève à 54 %.

Par ailleurs, nous avons opéré le calcul de l'indice de ségrégation en fonction des origines. Ainsi les hommes immigrés originaires de Turquie et d'Asie sont ceux qui subissent la plus grande ségrégation professionnelle. S'agissant des femmes, la ségrégation professionnelle est plus importante pour les personnes originaires du Portugal, d'Algérie et d'Afrique.

A travers nos travaux, nous souhaitons savoir si l'assimilation sur le marché du travail des générations les plus récentes était supérieure à celle des premières générations. Pour les personnes originaires d'Italie, du Maroc et du Portugal, la ségrégation professionnelle est divisée par deux entre la première et la deuxième génération.

Enfin, nous avons décidé de nous intéresser à la Fonction publique. Ce secteur, en effet, offre de nombreux débouchés d'emploi notamment pour les femmes. De surcroît, le concours d'entrée à la Fonction publique se veut un mode de recrutement neutre.

9 % des hommes immigrés de la première génération occupent un emploi dans la Fonction publique contre 17 % pour les générations 3 et +. Par ailleurs, nous constatons un écart important entre les immigrés de première génération et les immigrés des générations 3 et + de nationalité française qui sont titulaires de la Fonction publique. 4 % des hommes immigrés arrivés après l'âge de 10 ans en France ayant acquis la nationalité française occupent un emploi de fonctionnaire titulaire contre 11 % des générations 3 et +.

En approfondissant l'analyse « toutes choses égales par ailleurs » - neutralisation des critères d'âge, de diplôme obtenu, de région de résidence, de statut matrimonial et de nombre d'enfants - , nous avons constaté une confirmation des résultats de l'étude descriptive. Le risque relatif d'être fonctionnaire titulaire est plus faible pour les immigrés de la première génération, et pour les secondes générations, par rapport aux générations 3 et +.

Nous pouvons comprendre que l'accès à la Fonction publique est plus difficile pour les immigrés arrivés après 10 ans, dans la mesure où ils n'ont pas suivi de formation en France. En revanche, cet argument semble moins valable pour les enfants arrivés en France avant 10 ans, et pour ceux nés en France.

Toutefois, avant de conclure que le concours de la Fonction publique ne garantit pas une neutralité d'appréciation au regard de l'origine, nous devrions disposer des données sur les candidats et analyser leur taux de réussite.

Travailleurs maghrébins et portugais en France : le poids de l'origine sur les immigrés

Manon DOMINGUES DOS SANTOS
Université de Marne-la-Vallée et CREST

D'après les données de l'enquête emploi 2000, 8 % des résidents français de plus de 15 ans sont étrangers. Au sein de cette population étrangère, 23 % sont maghrébins et 14 % sont portugais. Les communautés maghrébine et portugaise sont les populations étrangères les plus nombreuses en France, les autres étant beaucoup moins représentées.

Sur le marché du travail, la situation des membres de ces deux communautés est très différente. Ainsi, la propension au chômage des Portugais est plus faible que celle des autochtones alors que la proportion des Maghrébins au chômage est trois fois plus importante que celle des Français. Par ailleurs, si les Portugais gagnent 10 % de moins que les Français, les Maghrébins ont des rémunérations moyennes 20 % inférieures.

Pour quelles raisons les Maghrébins sont-ils quatre fois plus au chômage que les Portugais et pourquoi gagnent-ils, en moyenne, 10 % de moins que les Portugais ?

Deux explications sont mises en évidence par la littérature. Les différences de statut sur le marché du travail peuvent être imputables à des caractéristiques influençant la productivité et l'employabilité. La seconde explication se réfère à la discrimination.

Pour pouvoir mesurer l'ampleur relative de ces deux explications, il faudrait pouvoir mesurer la productivité individuelle des intéressés. Toutefois, cette mesure pose de nombreux problèmes statistiques. Pour appréhender la productivité individuelle, nous avons recours à des caractéristiques observables comme les niveaux de qualification et d'expérience. Dans cette logique, nous devons nous demander quelles réponses apporte un immigré qui a suivi toute sa scolarité à l'étranger lorsque son niveau de diplôme lui est demandé. Par ailleurs, l'éducation et/ou l'expérience professionnelle acquises à l'étranger sont-elles transférables dans le pays d'accueil ?

En outre, nous rencontrons des difficultés face aux caractéristiques inobservées. Nous pouvons, effectivement, penser qu'elles ne se répartissent pas de la même manière entre les communautés française, maghrébine et portugaise. Les travaux réalisés montrent que la motivation à travailler peut s'expliquer par le motif migratoire. Les immigrés ont-ils décidé de venir en France pour travailler, dans le cadre d'un regroupement familial ou pour bénéficier du droit d'asile ? Par ailleurs, l'incitation à travailler est différente si l'immigré dispose d'un droit de séjour temporaire ou permanent.

De plus, les deux communautés étrangères constituent, sur le territoire national, des réseaux d'entraide qui peuvent favoriser l'accès de leurs membres à certains emplois.

Les résultats statistiques de nos travaux sont, ainsi, contingents à des caractéristiques observables et non observables. En ce qui me concerne, je n'interpréterai jamais les différences rémanentes comme reflétant la discrimination.

Dans un premier temps, j'examinerai comment les différences sont explicables par les caractéristiques observables usuelles. Ensuite, j'étudierai la manière dont des informations complémentaires fournies par d'autres enquêtes réduisent les écarts.

En termes de statistiques descriptives globales, les deux variables influençant la productivité sont l'expérience professionnelle potentielle et la qualification. Les hommes maghrébins disposent d'une expérience potentielle supérieure à celle des Français. Toutefois, cette différence s'explique essentiellement par leur plus bas niveau d'études. Les femmes françaises, maghrébines et portugaises ont, peu ou prou, le même niveau d'expérience potentielle. Cependant, les femmes maghrébines sont plus jeunes que les Portugaises elles-mêmes moins âgées que les Françaises. En outre, les femmes portugaises et maghrébines ont suivi des études plus courtes.

Par ailleurs, seuls 33 % des hommes français n'ont pas de diplôme contre 70 % des hommes maghrébins et 77 % des hommes portugais. Parmi les non diplômés, nous constatons que les Portugais sont moins diplômés que les Maghrébins. Toutefois, les Maghrébins non diplômés sont plus nombreux que les Portugais non diplômés à ne pas être allés à l'école.

En contrôlant ces caractéristiques observables usuelles, nous remarquons qu'un homme français entre 20 et 40 ans et qui n'a pas suivi d'études a 30 % de plus de risques qu'un Portugais présentant les mêmes caractéristiques d'être au chômage. Ce même Français a trois fois moins de chance d'être au chômage que s'il était d'origine maghrébine. Par conséquent, à caractéristiques observables identiques, les Portugais ont moins de chance d'être au chômage que les Maghrébins et les autochtones.

Si nous restreignons l'échantillon aux Maghrébins et aux Portugais, nous remarquons que les Portugais pâtissent moins, sur le marché du travail, que les Maghrébins du fait d'être une femme ou non diplômé. Par ailleurs, non seulement les Portugais sont moins fréquemment au chômage que les Maghrébins, mais encore ils trouvent plus rapidement un emploi.

S'agissant des hommes, si nous contrôlons l'expérience et le niveau de qualification, les différences d'accès à l'emploi entre les Français et les Portugais ne sont pas significatives. En revanche, les Maghrébins ont un taux d'accès à l'emploi 10 % inférieur.

Les Portugaises et les Maghrébines gagnent, en règle générale, 30 % de moins que les Françaises. Cet écart peut s'expliquer tant par le temps de travail que par le secteur d'activité. Les Portugaises et les Maghrébines travaillent davantage que les Françaises dans le domaine des services aux particuliers et aux entreprises, secteurs moins rémunérateurs.

Certaines différences entre les communautés portugaise et maghrébine demeurent inexplicables. La question est de savoir si elles peuvent être imputées à la discrimination. Pour être honnête, je ne le sais pas.

J'ai utilisé l'enquête mobilité géographique et insertion sociale réalisée par l'INED et l'INSEE en 1995. Toutefois, les résultats auxquels j'ai conclu ne seront qu'allusifs en raison de certaines lacunes de l'enquête. Je me suis intéressée au niveau de maîtrise de la langue française. Les

Maghrébins, notamment les femmes, maîtrisent moins bien la langue française que les Portugais. Or nous connaissons l'incidence du degré de la maîtrise de la langue française sur la probabilité d'être en emploi. Par ailleurs, en termes de comparaison entre l'expérience potentielle et l'expérience effective, nous remarquons que les Portugais travaillaient plus souvent que les Maghrébins avant de venir en France.

De surcroît, la propension au retour des Portugais est plus importante que celle des Maghrébins. Or l'incitation à travailler et à gagner de l'argent est d'autant plus importante dans une perspective de retour. Nous remarquons également que la propension au retour est plus considérable pour les jeunes.

Enfin, la densité du réseau communautaire joue un rôle. 60 % des Portugais ont trouvé un emploi grâce à des connaissances contre moins de 30 % des Maghrébins.

Les trajectoires socio-professionnelles d'une cohorte de jeunes adultes français d'origine maghrébine

Emmanuelle SANTELLI
CNRS et INED

J'ai mené cette recherche qualitative en 2003 dans un quartier de l'agglomération lyonnaise. Le terme de cohorte est justifié par le fait que les individus observés ont grandi, ensemble, dans le même quartier. 393 jeunes susceptibles de faire l'objet d'une enquête ont été recensés sur des registres scolaires. Par ailleurs, j'ai administré un questionnaire à 200 d'entre eux et réalisé des entretiens biographiques avec une trentaine. Ces jeunes étaient âgés de 20 à 29 ans en 2003. La méthodologie employée m'a permis de rencontrer des jeunes insérés dans le monde professionnel, en recherche d'emploi, inactifs ou scolarisés. Au moment de l'enquête, tous les jeunes n'habitaient plus nécessairement dans le quartier retenu. Or le fait de résider dans le quartier peut constituer un élément de compréhension au même titre que le sexe et le niveau de diplôme. Quand j'ai réalisé l'enquête, 56 % des jeunes habitaient encore le quartier et 44 % en étaient partis.

Parmi la population étudiée, 34 % des jeunes sortis du système scolaire n'ont obtenu aucun diplôme, sachant qu'un quart de la cohorte suivait encore des études au moment de l'enquête. Au sein de la population encore scolarisée, plus de 80 % avaient déjà atteint un niveau bac+2 voire plus. Nous constatons donc l'existence d'un clivage au sein de la cohorte. Par ailleurs, les jeunes suivent en majorité des filières courtes et professionnalisantes. Ainsi les jeunes en BTS sont deux fois plus nombreux que les étudiants en DEUG.

S'agissant de la vie active, 120 individus sur 200 nous ont apporté des renseignements sur les emplois occupés. En règle générale, ces derniers sont marqués par la précarité et la faiblesse de qualification même lorsqu'ils sont occupés par des diplômés de l'enseignement supérieur. Cet élément est important sans toutefois être spécifique à la population considérée. En effet, il s'inscrit dans un processus massif de déqualification. La majorité des femmes ont débuté dans la vie active en faisant du ménage, de la vente et du télémarketing tandis que la plupart des hommes ont occupé des emplois dans les secteurs de la manutention et de l'entretien. 87 % des jeunes étaient ouvriers ou employés non qualifiés dans le cadre de leur premier emploi. 75 % des jeunes ont débuté avec un contrat de travail précaire (intérim, vacation, CDD, emploi non déclaré). Seuls 12 % ont décroché un CDI.

Au moment de l'enquête, 60 % des jeunes étaient actifs occupés, 30 % à la recherche d'un emploi et 10 % inactifs. Chez les jeunes actifs occupés, nous constatons une prédominance des emplois d'ouvrier et d'employé lors du un premier poste. Nous remarquons, également, une diminution de ces emplois au profit des postes intermédiaires. Ce résultat semble attester d'une relative mobilité professionnelle voire d'une ascension sociale pour les jeunes qui travaillent. Certains, dans un temps court, sont parvenus à améliorer leur situation professionnelle en termes de poste occupé et de contrat de travail. Au premier emploi, les contrats précaires courts concernent 74 % des jeunes de la cohorte. S'agissant des emplois occupés au moment de l'enquête, 60 % des jeunes actifs

occupent un CDI et 5 % sont fonctionnaires. Toutefois, si nous rapportons le taux de détention d'un CDI au total de la population considérée, il chute à 35 %.

L'enquête a donc permis de constater une dichotomie très forte des parcours entre des jeunes qui sont supposés disposer de conditions de départ identiques. Trois variables peuvent, de manière discriminante, rendre compte du clivage au sein de la cohorte. Ainsi le lieu de résidence semble-t-il défavorable. Les jeunes résidant toujours dans le quartier au moment de l'enquête sont les plus nombreux à disposer de contrats précaires courts, à être non diplômés et à occuper les emplois les moins qualifiés. Le sexe constitue également une variable déterminante. Ainsi les hommes sont-ils moins diplômés et occupent-ils, en majeure partie, des contrats précaires courts. Par ailleurs, les membres les plus qualifiés de la cohorte parviennent mieux que les autres à obtenir un CDI.

En conclusion, les jeunes les plus stables, au sein de cette cohorte, sont les femmes, les individus qui ont quitté le quartier et les plus diplômés.

Parmi les jeunes qui recherchent un emploi, 30 % sont au chômage et 30 % disposent d'un contrat précaire court. L'exclusion massive du monde du travail et de la participation à la vie sociale qui en découle, concerne une majorité de jeunes de la cohorte. Cette exclusion relève donc la prégnance des caractéristiques sociales (niveau de diplôme, lieu de résidence, sexe) en jeu et qui se combinent avec des critères socio-ethniques.

Au cours des entretiens biographiques, les jeunes en contrat précaire ont exprimé des sentiments de souffrance et de malaise. De plus, ils n'ont pas l'impression d'être reconnus à égalité avec les autres jeunes. 94 % des jeunes de la cohorte sont français et vivent d'autant plus mal leur situation de précarité. Les jeunes subissent différentes formes de précarité pouvant être imputées aux discriminations socio-ethniques et à leur statut de nouvel entrant sur le marché du travail.

Discussion

Catherine BORREL
INSEE

Certaines interventions ne sont pas précises dans la définition des populations étudiées. Toutefois, cette imprécision est due aux enquêtes utilisées qui ne permettent pas d'identifier la nationalité à la naissance du parent de la deuxième génération.

Au sujet de l'insertion professionnelle des Maghrébins et des Portugais, certains propos se référaient aux immigrés tels que définis par le Haut Conseil à l'Intégration tandis qu'un discours était tenu sur la nationalité. Je ne savais donc plus où me situer.

Par ailleurs, il convient d'utiliser avec prudence le terme « spécificité communautaire ». S'agissant de la maîtrise de la langue, nous ne devons pas oublier que ce problème est différent de celui de l'alphabétisation.

En ce qui concerne les calculs sur la probabilité d'être au chômage et de sortir de l'emploi, je regrette que le modèle n'ait pas été réalisé séparément pour les hommes et pour les femmes.

En outre, je me montre réservée sur la démonstration présentée sur les salaires. Vous avez utilisé comme variable explicative le diplôme et non le poste occupé. Or la déqualification liée à l'origine est, ce me semble, un phénomène plus présent à l'embauche ou lors d'une promotion éventuelle.

Enfin, je tiens à saluer la dimension spatiale des travaux de Madame Santelli. Nous nous interrogeons beaucoup sur le poids relatif de l'origine ou du lieu de résidence dans la ségrégation. Par ailleurs, je souhaiterais savoir si, dans le quartier considéré, vous avez construit votre échantillon en prenant tous les jeunes ou en procédant à une sélection *a priori* ?

- **Emmanuelle SANTELLI**

Je me suis rendue dans les quatre écoles primaires du périmètre scolaire. Je ne savais pas de quels éléments je disposerais sur la nationalité des parents. J'ai donc dressé la liste des jeunes scolarisés dans ces écoles entre 1974 et 1983 et dont le prénom et le nom de famille étaient à consonance maghrébine. Je reconnais que ce procédé est critiquable. Néanmoins, je dois préciser que, la plupart du temps, les enseignants précisaient, dans la marge, la nationalité des parents. Sur une liste de 400 personnes, je ne disposais d'aucune information sur 55 individus.

- **Manon DOMINGUES DOS SANTOS**

S'agissant de la différence entre immigrés et étrangers, je tiens à indiquer que j'ai basé mes travaux sur les données disponibles dans l'enquête emploi. Or, dans cette dernière, la nationalité de naissance n'est pas précisée. En revanche, la question est posée aux enquêtés s'ils sont français de naissance ou par acquisition. Dans le second cas, il est possible de recouper l'information avec le lieu de naissance. Nous pouvons présumer, en effet, qu'un Français par acquisition né au Portugal est un immigré portugais.

En ce qui concerne la maîtrise de la langue, nous distinguons la maîtrise du français à l'écrit, à l'oral et à la lecture. Nous pouvons penser qu'une femme maghrébine qui n'est pas allée à l'école ne sait pas lire et, donc, qu'elle ne sait pas lire le français.

A propos de la distinction hommes/femmes, la différence entre l'inactivité et le chômage est plus floue pour les étrangers que pour les Français.

- **De la salle**

Avez-vous pris en compte, dans le cadre de ces études, la mobilité des populations immigrées ? Ont-elles tendance, davantage que les Français, à quitter leur quartier ? Par ailleurs, existe-t-il des analyses multi-niveaux permettant d'intégrer des variables de contexte comme le taux de chômage régional ou le pourcentage d'immigrés présents dans le secteur ?

- **De la salle**

Je suis surpris de l'absence, dans les études présentées, à l'exception de l'exposé de Madame Santelli, de la dimension locale. Dans certains quartiers, le taux de chômage avoisine 30 %. En outre, l'implantation d'une politique de la ville est susceptible d'avoir des conséquences. La présence ou non d'associations peut également jouer un rôle important. Ajoutons aussi à ces éléments le contexte politique ! Ainsi un Maghrébin en Corse n'est pas confronté à la même situation qu'un Maghrébin à Paris.

- **Mahrez OKBA**

L'intervention d'Emmanuelle Santelli a intégré une dimension locale. Par ailleurs, je crois que toutes les personnes ici présentes partagent votre sentiment.

- **De la salle**

Emmanuelle Santelli, vous avez indiqué que les premiers emplois occupés par les jeunes de la cohorte étaient précaires et courts et que 65 % des jeunes, au moment de l'enquête, disposaient d'un CDI. Pourriez-vous nous fournir ces informations concernant les autres jeunes ?

- **Emmanuelle SANTELLI**

Dans une situation idéale, j'aurais dû mener le même travail auprès de jeunes Français. Cependant, je ne disposais que d'un an pour réaliser cette recherche. Je me suis donc limitée à l'étude d'un échantillon de population d'origine maghrébine.

- **Mahrez OKBA**

Au niveau national, les jeunes entrant dans la vie active décrochent, à plus de 80 %, un CDD.

- **Manon DOMINGUES DOS SANTOS**

A propos de l'interprétation du sentiment exprimé par les individus sur leur précarité, j'aurais une analyse réservée. Si vous demandez à un jeune d'origine immigrée en situation précaire s'il a un sentiment d'injustice, il répondra par l'affirmative. Si vous formulez la même question à un Français dans la même situation, il serait important de voir s'il donne la même réponse.

- **Emmanuelle SANTELLI**

En ce qui me concerne, je n'ai pas demandé aux jeunes s'ils avaient le sentiment de se trouver dans une situation injuste. A la lecture des entretiens biographiques, j'ai rendu compte de l'existence d'une souffrance. Toutefois, ce ne sont pas eux qui l'ont directement exprimée.

- **De la salle**

Quels sont les résultats des entretiens biographiques ?

- **Emmanuelle SANTELLI**

Les sujets abordés lors de ces trente entretiens sont le rapport à l'école, le parcours professionnel, le passage de la famille à l'individuation et le rapport au quartier.

- **De la salle**

Pour pallier le problème d'absence de données sur la nationalité des parents, je vous suggère d'utiliser certaines caractéristiques des parents afin de discriminer les populations.

Enfin, en comparant les générations entre elles, nous constatons que l'effet du retour est différent selon les courants migratoires et leur ancienneté.

- **De la salle**

La maîtrise de la langue constitue un élément du capital humain que nous avons rarement l'occasion d'examiner. Pourtant, elle a une importance considérable sur la capacité à obtenir un certain type d'emploi. Je souhaiterais savoir comment cet élément a été apprécié. Enfin, je souhaite souligner la différence de maîtrise de la langue entre les Portugais et les Maghrébins. Elle induit des écarts importants notamment dans la possibilité, pour les parents, d'aider leurs enfants en primaire ou au collège.

- **Manon DOMINGUES DOS SANTOS**

La maîtrise de la langue favorise la recherche d'un emploi et la communication au sein de l'entreprise. Nous avons demandé aux personnes si elles maîtrisaient le français à l'écrit, à l'oral et à la lecture et à quel degré. Pour les personnes sans emploi ou la recherche d'un emploi, nous leur avons demandé si elles pensaient ne pas décrocher d'emploi à cause de l'absence de maîtrise de la langue française.

Les discriminations à l'encontre des jeunes issus de l'immigration

Quelles discriminations à l'encontre des jeunes d'origine maghrébine à l'entrée sur le marché du travail ?

Arnaud DUPRAY et Stéphanie MOULLET
CEREQ

- **Arnaud DUPRAY**

L'objectif de notre travail est d'étudier les différences, dans l'accès à l'emploi et le niveau des rémunérations, entre les diverses populations. Ensuite, nous avons décomposé ces écarts selon qu'ils sont relatifs aux caractéristiques des individus (d'origine maghrébine et française) ou aux éléments non expliqués qui relèvent d'un traitement inégal de caractéristiques identiques. En règle générale, cette composante injustifiée des écarts est assimilée à de la discrimination.

Dans le cadre de notre étude, nous nous sommes intéressés aux emplois occupés trois ans après la sortie du système éducatif que ce soit par les hommes ou par les femmes. Pour précision, nos travaux ont concerné le secteur privé.

Nous avons fondé notre travail sur deux hypothèses :

- La discrimination s'exercerait plutôt à l'embauche et serait marginale dans le cadre de l'attribution d'une rémunération. Une opération de recrutement est ponctuelle et un employeur semble mieux armé pour justifier son choix de ne pas embaucher une personne. En revanche, les arguments pour justifier une discrimination salariale sont plus difficiles à trouver et peuvent faire l'objet d'une action devant une cour de justice ;
- Hommes et femmes immigrés ne seraient pas soumis aux mêmes difficultés d'insertion par rapport à leurs homologues d'origine française. Eu égard à l'écart important du taux d'activité, au Maghreb, entre les hommes et les femmes, nous pouvons nous attendre à constater des comportements face à l'emploi qui diffèrent entre hommes et femmes. Ces derniers pourraient aboutir à des sélections plus importantes au sein de la population d'origine immigrée féminine que masculine.

Notre étude s'est appuyée, d'une part sur des travaux empiriques qui ont mis en évidence les plus grandes difficultés d'insertion (notamment une probabilité de chômage plus importante) de jeunes d'origine maghrébine, d'autre part sur une ligne de travaux plus méthodologiques portant sur les analyses de décomposition des écarts de situation salariale.

Pour définir la population d'origine maghrébine, nous avons pris, pour référence, le pays de naissance du père et, à défaut, de la mère. Nous avons exclu les jeunes dont le père, à défaut la mère, est né dans un pays du Maghreb et qui se déclarent, par ailleurs, Français d'origine.

L'échantillon comporte 30 000 jeunes qui occupent un emploi salarié du secteur privé et 8 000 chômeurs. Parmi les jeunes d'origine maghrébine, 1 000 hommes occupaient un emploi ainsi que 800 femmes.

En mars 2001, 80 % des jeunes Français d'origine ont accédé à un emploi contre 64 % des jeunes d'origine maghrébine. 76 % des jeunes Françaises d'origine ont un emploi contre 58 % des femmes d'origine maghrébine.

En termes de niveau de formation initiale et de situation des parents sur le marché du travail, la position des jeunes Français d'origine et des jeunes Maghrébins d'origine diffère considérablement. Un tiers des jeunes femmes d'origine maghrébine sortent du système scolaire sans qualification contre 11 % de leurs homologues d'origine française. De plus, près des deux tiers des jeunes Français d'origine ont une mère qui travaille lors de leur sortie du système éducatif contre 22 à 24 % des jeunes d'origine maghrébine.

Pour précision, les jeunes d'origine maghrébine sont davantage concentrés dans les zones à forte urbanisation, notamment en Ile-de-France. Près d'un quart des jeunes d'origine maghrébine de l'échantillon résident en Ile-de-France contre 11 % des jeunes d'origine française.

Ces caractéristiques se répercutent en termes d'emploi, dans la mesure où les jeunes d'origine maghrébine ont moins accès à des postes de cadres ou de qualification supérieure. Les jeunes Maghrébins occupent, plus souvent, des postes d'ouvriers non qualifiés, d'employés de commerce et d'employés administratifs.

Par ailleurs, les jeunes Maghrébins accèdent autant que les jeunes d'origine française à la formation continue à l'embauche. En revanche, les jeunes d'origine maghrébine accèdent moins à la formation continue acquise en cours d'emploi.

Lorsque nous examinons les personnes occupant un emploi, les différences de caractéristiques initiales entre les jeunes d'origine française ou maghrébine sont moins prononcées.

Les écarts de probabilité dans l'accès à l'emploi sont considérables. Ils oscillent entre 15 et 18 %. Deux tiers s'expliquent par le fait que ces jeunes ne disposent pas des mêmes caractéristiques (diplôme, profession des parents, parcours scolaire : stage, expérience professionnelle).

En ce qui concerne l'accès à l'emploi, nous constatons une légère différence entre les hommes et les femmes : la partie injustifiée de la différence d'accès à l'emploi est de 36 % pour les hommes et de 31 % pour les femmes.

Les différences sont les plus considérables en termes d'accès à un CDI. En effet, les écarts de probabilité d'accès au CDI sont 18 % pour les jeunes hommes d'origine maghrébine et de 6 % pour les jeunes femmes originaires du Maghreb. L'une des explications de cette différence selon le sexe dans l'écart d'accès au CDI selon l'origine pourrait résider dans le fait que la majeure partie des emplois occupés par les jeunes hommes d'origine maghrébine sont présents dans des entreprises

qui recourent à une gestion externe de la main d'œuvre. Dans ces secteurs, l'utilisation de CDD et de contrats d'intérim est alors plus fréquente.

Par ailleurs, la partie injustifiée de l'écart est 4,5 fois plus élevée pour les hommes que pour les femmes. Plusieurs arguments pourraient éclairer ce résultat. L'emploi féminin se concentrerait dans le secteur tertiaire dans lequel les mécanismes de racisme au travail et de discrimination par le collectif sont moins fréquents que dans les professions masculines relevant, davantage, du secteur industriel. De plus, les femmes d'origine maghrébine seraient davantage « sursélectionnées » que leurs homologues masculins. Elles disposeraient de caractéristiques singulières en termes de motivation et de rapport à l'emploi dont résulterait un accès privilégié au CDI par rapport aux hommes.

Enfin, les femmes sont une catégorie de la population dont le traitement sur le marché du travail est plus défavorable que pour les hommes. Nous pouvons donc penser que l'origine, en tant que telle, ajoute moins d'éléments défavorables pour les femmes que chez les hommes.

Les écarts de rémunération jouent en faveur des jeunes d'origine française. Toutefois, les différences sont moins flagrantes qu'en ce qui concerne l'accès à l'emploi (entre 8 et 10 % d'écart). Les écarts s'expliquent, principalement, par des différences de caractéristiques individuelles et d'emploi.

S'agissant des emplois en CDI, les différences de salaires sont un peu plus importantes (6 % pour les hommes et 11 % pour les femmes). La discrimination salariale est quasi inexistante pour les hommes. Elle est un peu plus significative chez les femmes. Elle résulte chez elles d'une compensation partielle entre deux effets : une moindre valorisation des caractéristiques contribuant à la détermination du salaire pour les femmes d'origine maghrébine, et une prime attribuée à leurs caractéristiques qui facilitent l'accès au CDI (relativement à leurs homologues françaises d'origine). Tout se passe comme si l'accès au CDI était gage d'une sursélection de ces jeunes femmes leur conférant des signaux positifs en matière salariale.

L'accès aux fonctions publiques des jeunes d'origine immigrée

Hubert PERES
CEPEL, CNRS

Rien ne remet plus en cause le supposé modèle français de l'intégration que le recrutement des populations d'origine immigrée dans la Fonction publique. Si l'Etat était, lui-même, incapable d'assurer une représentation équitable de sa population, comment défendre, ensuite, l'idée que le secteur privé devrait faire fi des discriminations ? De plus, l'entrée dans la Fonction publique repose sur le passage de concours. Quel système serait-il plus conforme à l'idée de République indifférente aux différences qu'un concours anonyme, du moins jusqu'au stade de l'oral ?

Suite à l'émergence de cette problématique, la Direction de la Population et des Migrations nous a demandé de réaliser une enquête sur la préparation aux concours des catégories A et B de la Fonction publique dans les CPAG (issus des Instituts d'Etudes Politiques) et dans les IPAG (intégrés dans les facultés de droit). Nous avons mené notre étude sur les CPAG de Bordeaux et de Grenoble et sur l'IPAG de Montpellier. Nos travaux ont commencé à la rentrée 2002-2003 et nous les avons complétés au cours de la rentrée universitaire suivante. A l'époque, l'effectif des étudiants de ces trois structures s'élevait à environ 400.

L'échantillon d'étude n'a pas été facile à constituer, dans la mesure où la population qui prépare les concours est très volatile. D'aucuns abandonnent en cours d'année par découragement tandis que d'autres suivent des cours de manière épisodique. Enfin, les concours commençant au mois de janvier, l'effectif se restreint à mesure que l'année s'écoule.

Sur une population totale de 400 étudiants, nous sommes parvenus à recueillir 185 questionnaires afin d'évaluer la présence des immigrés dans ces centres de préparation aux concours. Nous avons approfondi ces travaux en réalisant des dizaines d'entretiens qualitatifs. Ainsi nous avons pu tenter de répondre à la demande de la Direction de la Population et des Migrations sur la compréhension des logiques de parcours.

La question des origines en France pose des problèmes philosophiques d'importance compte tenu de l'histoire intellectuelle et de notre rapport à la Nation et à la notion d'appartenance. Cependant, les étudiants n'ont montré aucune réticence à répondre à notre enquête. Il semblait légitime, pour eux, d'analyser leur origine géographique plutôt que de se cantonner à leurs caractéristiques sociales. En revanche, nous avons rencontré quelques difficultés à certains niveaux administratifs.

Au cours de l'enquête, nous avons posé des questions sur le lieu de naissance, la nationalité à la naissance, la nationalité actuelle, les parents et les grands-parents. Nous avons, alors, remarqué qu'en remontant à la génération des grands-parents, 40 % des étudiants étaient d'origine immigrée. Les jeunes d'origine immigrée récente sont, quant à eux, moins nombreux. Sur 185 étudiants interrogés par questionnaires, seuls 22 (soit 12 %) le sont. De plus, la moitié de ces derniers sont issus du couples mixtes. Dix des étudiants d'origine immigrée sont maghrébins et la moitié d'entre eux sont nés de couples mixtes. Parallèlement à cette étude, nous avons réalisé une évaluation sur 900 étudiants inscrits en AES et en droit à Montpellier, deux filières universitaires suivies par des

personnes susceptibles d'entrer, ensuite, dans un CPAG. Dans ces filières, 25 % des étudiants sont des enfants d'immigrés et, en AES uniquement, la proportion s'élève à 52 %. En général, les jeunes d'origine immigrée évoluent dans un milieu social plus modeste que leurs homologues d'origine française. Dans notre panel, les jeunes d'origine immigrée avaient tous un père ouvrier, une mère employée ou un parent au chômage. Par ailleurs, 8 jeunes sur les 10 d'origine maghrébine sont des filles. Toutefois, vous devez savoir qu'en règle générale les deux tiers des étudiants préparant les concours administratifs sont des filles.

Les jeunes d'origine immigrée, dans les centres de préparation au concours, sont, pour la plupart, titulaires d'un baccalauréat ES. Si ces élèves ont eu des résultats scolaires satisfaisants, ils sont moins nombreux à détenir l'un des baccalauréats les plus valorisés.

Dans le questionnaire, nous demandions aux étudiants de quelle manière ils avaient été informés de l'existence des concours administratifs (famille, enseignants, Internet). Nous avons remarqué que la part occupée par les conseillers d'orientation est mineure. S'agissant des jeunes issus de l'immigration, nous avons pu noter l'importance qu'ils accordaient aux conseils délivrés par leurs professeurs.

La motivation qui conduit les étudiants à passer des concours administratifs correspond à des modèles très différents. Ainsi, les jeunes qui ont une image très valorisante de la Fonction publique préparent l'ENA. Toutefois, ce modèle est le plus rare. En règle générale, les étudiants soulignent la sécurité de l'emploi. Ils ont une stratégie désenchantée de minimisation des risques puisqu'ils savent que les métiers de la Fonction publique sont dévalorisés et mal payés. En revanche, les jeunes d'origine maghrébine appréhendent la Fonction publique comme un outil de promotion sociale. Ils vivent la Fonction publique comme un refuge contre les discriminations dont ils sont certains qu'ils souffriraient dans le secteur privé. Cependant, un grand nombre d'entre eux ont fait part de leur crainte de subir des discriminations à l'oral.

Dans la population d'origine immigrée, les parents sont persuadés que l'école est un moyen d'ascension sociale et que leurs enfants doivent suivre les études les plus longues qui soient. En outre, ce type d'étudiants évoluent, en général, dans des familles peu marquées par les réflexes « communautaristes ». Par ailleurs, ces étudiants ont souvent un passé scolaire chaotique. Après avoir suivi des cours dans des filières générales, ils ont été orientés vers des cursus courts avant de réintégrer une filière générale. Ils ont un sentiment profond d'échec de leur orientation scolaire. D'ailleurs, tous les jeunes, quelle que soit leur origine, s'accordent à dire que les conseillers d'orientation ne servent à rien. Nous observons une discordance entre les jeunes qui attendent des informations ciblées de la part des conseillers d'orientation tandis que ces derniers vivent leur métier davantage comme des psychologues.

Insertion des jeunes issus de l'immigration et politique de l'emploi

Stéphanie MAS
DARES

Les contrats aidés s'adressant aux jeunes concernent les secteurs marchands (privé) et non marchand (Etat, collectivités territoriales, etc). Au sein de chacun d'entre eux, il existe des emplois aidés s'adressant exclusivement aux jeunes et des emplois pour d'autres catégories de la population mais dont les jeunes peuvent être un public prioritaire.

Au sein du secteur marchand, les contrats destinés uniquement aux jeunes sont l'apprentissage et l'alternance (qualification, insertion, orientation), alors que les contrats initiative emploi s'adressent à tous les publics. Dans le secteur non marchand, existent les contrats emplois-jeunes (spécifiques aux jeunes), les contrats emploi solidarité et les contrats emploi-consolidé.

Ces divers contrats ne renferment pas les mêmes caractéristiques et n'accueillent pas, chaque année, le même volume de personnes. Les jeunes sont les plus présents dans les contrats d'apprentissage (350 000 par an). Les contrats de qualification et les contrats emploi jeune sont, ensuite, ceux qui rassemblent le plus de jeunes.

Les contrats ont des durées différentes (contrat emploi jeune : 5 ans, contrat initiative emploi : CDI, contrat d'orientation : 5 mois).

En 2004, la Cour des Comptes a demandé à la DARES des données sur la nationalité des bénéficiaires des politiques d'emploi. Au sein de la DARES, nous avons pu exploiter les documents CERFA que chaque bénéficiaire d'une politique d'emploi doit remplir avec son employeur. Dans ces formulaires, les renseignements sur la nationalité sont divisés en trois postes : Français, Union européenne, hors Union européenne. Pour information, 1 % des bénéficiaires sont des ressortissants de l'Union européenne. Par ailleurs, les personnes de nationalité non européenne sont essentiellement présentes dans le secteur non marchand.

Par ailleurs, j'ai utilisé les données disponibles dans l'enquête Génération 98. 17 % de la population de la Génération 98 est issue de l'immigration. 7 % sont originaires du Maghreb et 5 % d'Europe du Sud. Les résultats de l'analyse montrent que les jeunes originaires du Maghreb sont nombreux à sortir du système scolaire avec un niveau plus faible que le reste de la population. Par ailleurs, le taux d'accès à l'emploi est moindre pour les jeunes d'origine maghrébine. Lorsque nous examinons la situation des jeunes non qualifiés, le taux d'accès à l'emploi est plus important pour les jeunes originaires d'Europe du Sud. Certains travaux sociologiques voient, dans cette statistique, l'expression du rôle des réseaux familiaux.

De plus, les jeunes d'origine maghrébine accèdent moins souvent à un CDI et plus souvent à des contrats d'intérim et des emplois aidés. 13 % des jeunes d'origine maghrébine bénéficient d'emplois aidés alors que cette proportion tombe à 9 % pour les jeunes originaire de l'Europe du Sud. En majorité, les jeunes issus de l'immigration en provenance du Maghreb qui bénéficient d'un

emploi aidé sont en emploi-jeune alors que ceux originaires d'Europe du Sud sont en contrat de qualification. Nous avons, en outre, constaté de profondes différences entre les hommes et les femmes. Ainsi, une femme d'origine maghrébine sur deux occupe, comme premier emploi aidé, un emploi jeune. Les jeunes hommes originaires d'Europe du Sud en contrat aidé sont, à 50 %, en contrat de qualification contre 35 % des femmes de même origine.

Nous nous sommes demandé si, pour un contrat aidé, tous les jeunes doivent justifier du même niveau de formation. S'il existe de la discrimination dans le secteur privé, nous pouvons penser qu'un jeune issu de l'immigration devra afficher un niveau de formation plus élevé pour accéder au même emploi. Nous avons constaté qu'au sein d'une population bénéficiant du même contrat aidé, les jeunes d'origine maghrébine ont un niveau moindre de formation que les jeunes d'Europe du Sud. Nous nous sommes, ensuite, interrogés sur les métiers auxquels accèdent ces différentes populations d'origine immigrée. Nous avons observé que les Maghrébins en contrat de qualification travaillent, plus souvent, dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, du transport alors que les jeunes originaires d'Europe du Sud sont davantage dans la construction et dans le commerce de gros.

S'agissant des motivations à accepter un contrat aidé, les jeunes d'Europe du Sud soulignent l'importance de l'acquisition d'une expérience professionnelle davantage que la nécessité d'éviter le chômage et de percevoir un revenu.

Enfin, nous avons réalisé une analyse « toutes choses égales par ailleurs » afin de savoir si un jeune d'origine maghrébine accède moins qu'un jeune d'Europe du Sud à un contrat de qualification à niveau de formation équivalent. L'hypothèse est confirmée. A même niveau de formation, les stratégies d'entrée dans les emplois aidés sont différentes pour les deux types de population. Ainsi de nombreux jeunes issus du Maghreb ont accepté des contrats emploi jeune de médiation. Les contrats de qualification ont, quant à eux, une orientation plus technique. Par conséquent, ils sont conformes aux aspirations des jeunes d'Europe du Sud (même hors contrat aidé).

Discussion

Roxane SILBERMAN
CNRS

Ces trois présentations permettent d'avancer dans la compréhension de la pénalité qui touche une partie des jeunes issus de l'immigration, tout particulièrement les originaires du Maghreb. La première présentation permet de comparer pénalité dans l'accès à l'emploi et pénalité en termes de salaires pour ceux qui ont obtenu un emploi.

Ce travail, qui s'attache à décomposer la pénalité met d'abord en évidence que c'est à l'embauche et dans l'accès au CDI que la pénalité est la plus forte. Au contraire, les différences de rémunérations n'existent pas. Cette différence ouvre la voie à plusieurs interprétations possibles qu'il faudrait creuser : mécanismes de la discrimination statistique : lors du recrutement, l'employeur fonde son appréciation sur les caractéristiques moyennes d'un groupe. Une fois l'embauche effectuée, un processus de connaissance se met à l'œuvre, ce qui peut expliquer une baisse de l'hostilité. Un tel raisonnement peut s'appliquer aussi aux comportements à proprement parler racistes. Mais on pourrait aussi imputer l'absence de pénalité en matière de salaire aux contraintes des mécanismes de régulation salariale et à l'effet plancher du SMIC.

L'autre point important c'est la différence en ce qui concerne les salaires entre genre et origine. Alors que la pénalité liée à l'origine est inexistante, en revanche, les différences de rémunération entre les hommes et les femmes demeurent considérables. Là encore, c'est un point qui est d'intérêt lorsque l'on réfléchit sur la question de la discrimination, sa nature et ses mécanismes.

L'étude de la préparation aux concours de la Fonction publique est particulièrement intéressante dans le cas des jeunes issus de l'immigration maghrébine. On se trouve en effet dans le cas d'un secteur où l'on sait que des mécanismes de reproduction sont importants : les jeunes qui décident de passer des concours ont très souvent l'un de leurs parents qui est fonctionnaire. Les femmes sont également surreprésentées dans ce secteur même si elles accèdent moins que leurs homologues masculins aux postes élevés de la Fonction publique. Or ce mécanisme de reproduction sociale est vraisemblablement faible en ce qui concerne les jeunes issus de l'immigration maghrébine dont on sait cependant qu'ils se portent plus fréquemment vers la fonction publique. Est-ce le reflet de la discrimination qu'ils perçoivent à l'embauche dans le secteur privé ? Dans quelle mesure s'agit-il d'une valorisation de la fonction publique héritée de la colonisation ? Enfin, on a là une analyse très intéressante sur les motivations qu'il serait évidemment intéressant de poursuivre par une analyse des résultats aux concours mais aussi ultérieurement au fil des carrières.

La dernière intervention portait sur le rôle des politiques d'emploi pour les jeunes issus de l'immigration. Stéphanie Mas retrouve cette différence déjà notée dans l'accès au CDI pour les originaires du Maghreb. Elle retrouve également pour les jeunes suivis par le Céreq dans l'enquête Génération 98 un accès plus fort de ces jeunes aux emplois aidés. On retrouve également les différences entre originaires du Maghreb et d'Europe du Sud (où le Portugal est majoritaire) entre contrats de qualification d'orientation plus technique et autres emplois aidés. Elle apporte des précisions intéressantes ici sur les secteurs d'emploi dont on sait qu'ils sont importants pour la suite

des trajectoires ainsi que sur les motivations qui diffèrent selon l'origine. Elle a évoqué les travaux qui montraient le rôle des relations pour accéder à certains de ces emplois. C'est effectivement un point important pour expliquer l'accès aux contrats de qualification pour les jeunes originaires du Portugal qui obtiennent souvent cet emploi dans l'entreprise où travaille l'un des parents. Ces contrats sont aussi ceux qui débouchent plus fréquemment sur une embauche. Les jeunes originaires du Portugal décrochent souvent des contrats de qualification par le biais de relations familiales.

- **De la salle**

Ma question concerne la première présentation. Pour quelles raisons avez-vous choisi de retenir, dans la description des caractéristiques des jeunes, la profession du père ? Je doute, en effet, que l'employeur demande des informations à ce sujet.

- **De la salle**

Jusqu'en 1959, les instituteurs incitaient les jeunes qui réussissaient en primaire à passer le brevet, diplôme qui ouvrait les portes de la « petite » Fonction publique. Ainsi, un individu pouvait espérer devenir postier, son enfant instituteur et son petit-enfant médecin. La mobilité sociale se réalisait de manière progressive. Aujourd'hui, les enfants d'ouvriers ambitionnent, directement, d'obtenir des concours de catégorie A. Je ne m'étonne donc pas que ce phénomène produise de la déception. Je souhaiterais savoir si ma perception se reflète en matière statistique.

- **De la salle**

Dans la Fonction publique hospitalière, les candidats aux postes faiblement qualifiés ne sont pas recrutés par concours. Souvent, les personnes qui rentrent dans la Fonction publique hospitalière bénéficient d'un contrat court. Elles peuvent, ensuite, suivre un stage avant d'être titularisée.

- **Stéphanie MAS**

La manière dont les personnes ont trouvé leur emploi est un problème peu développé dans l'enquête Génération 98. Je sais simplement que six jeunes sur dix s'adressent aux missions locales et neuf sur dix à l'ANPE.

S'agissant des emplois jeunes, nous disposons d'enquêtes sur les ruptures des contrats. Ces dernières ne comportent pas d'information sur l'origine de la personne. Par ailleurs, le recours aux emplois jeunes est désormais suspendu. De plus, les priorités du gouvernement, dans un contexte de restriction budgétaire, ne sont pas de financer des études sur les contrats emploi jeune.

- **Arnaud DUPRAY**

Nous avons décidé de retenir la profession des parents dans notre analyse, dans la mesure où cette variable permet d'approcher les éléments relatifs au réseau. Si les parents d'un individu travaillent, nous pouvons supposer qu'il bénéficie d'une « présocialisation » au monde du travail.

Par ailleurs, nous n'avons pas étudié la manière dont l'origine pouvait redoubler l'aspect défavorable du genre. Nous avons réalisé des traitements de manière séparée pour les hommes et pour les femmes. Ce qu'on peut dire c'est qu'il semblerait que les femmes subissent une

discrimination en termes de salaires et de ségrégation professionnelle qui l'emporterait sur les pénalités suscitées par leur origine immigrée.

- **Hubert PERES**

En ce qui concerne la question de la reproduction dans la Fonction publique, aucun enfant d'immigré interrogé n'avait de père travaillant dans l'Administration. En revanche, 40 % des jeunes d'origine non immigrée avaient un parent dans la Fonction publique.

Le processus de progression par génération est difficile à étudier puisque les instituts de préparation aux concours sont déconcentrés. Par ailleurs, quand des jeunes obtiennent le baccalauréat puis suivent un cursus à l'Université, aucun d'entre eux – lorsqu'ils décident de préparer un concours de la Fonction publique – ne veut préparer un concours de catégorie C.

S'agissant du ressenti de la discrimination, tous les jeunes d'origine immigrée sont persuadés d'avoir rencontré des difficultés lorsqu'ils ont cherché un stage au cours de leur maîtrise. Ils ont également confié les craintes qu'ils ressentaient de subir des discriminations lors du passage de l'oral. Ils n'expriment pas d'inquiétude particulière à propos des épreuves de culture générale qui réclament, pourtant, l'existence d'un arrière-plan familial et une aisance dans le maniement de la langue française. Or je suis convaincu qu'elles constituent une barrière importante à l'entrée dans la Fonction publique.

Intégration par l'école, intégration par l'emploi des jeunes issus de l'immigration : où en est-on ?

Table ronde

Michel AMIEL, Adjoint à la Sous-Directrice chargée de l'intégration, Direction de la Population et des Migrations, Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale

François HERAN, Directeur de l'INED

Claudine PERETTI, Directrice de l'évaluation et de la prospective, Ministère de l'Education nationale

Francis VENNAT, Sous-Directeur Emploi et Marché du Travail, DARES, Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale

Patrick WEIL, Directeur de recherche, CNRS

La table ronde était présidée par Guy Desplanques, chef du département de la Démographie, INSEE.

- **François HERAN**

De prime abord, je tiens à vous dire ma satisfaction. A l'issue de cette journée de travail, je suis frappé par la richesse des données dont nous disposons pour étudier les différences d'intégration à l'école et d'accès à l'emploi. Nous sommes loin de l'état de pauvreté totale au travers duquel la statistique publique est habituellement décrite.

Hier, j'assistais à une audition organisée par un député de l'UMP sur les questions de l'immigration. Il m'a indiqué que l'étude des origines était formellement interdite, affirmation à laquelle j'ai apporté un démenti total. Ce député m'a alors fait part de sa surprise tout en me précisant que la majeure partie des membres de son groupe parlementaire étaient persuadés que les statistiques ne pouvaient pas comporter d'informations sur le pays de naissance des parents. Depuis 1871, le recensement comporte la question : Etes-vous Français de naissance ou êtes-vous devenu Français ? L'enquête Famille réalisée sur un échantillon de 380 000 personnes permet de recueillir des données sur le pays de naissance des individus interrogés et de leurs parents. Pour précision, ces questionnaires ont reçu l'aval de la CNIL.

Nous avons même le droit de poser des questions « sensibles » si elles revêtent une importance pour l'enquête et si les personnes interrogées sont d'accord. Dans le cadre de la problématique de l'intégration, une question se pose sur les emplois interdits. Ainsi, dans les années 30, les étrangers n'avaient pas le droit d'exercer certaines professions libérales. Par ailleurs, il est nécessaire de remettre d'actualité le thème de la mobilité sociale, notion oubliée depuis quelque temps.

Les statisticiens, à l'avenir, doivent reprendre les enquêtes Formation Qualification Professionnelle en intégrant davantage de questions sur les parcours. Au travers des diverses interventions de la

journée, nous avons pu noter l'importance jouée par les ambitions et les projets formulés par les individus. Les jeunes issus de l'immigration développent un certain niveau d'ambition en se basant, entre autres, sur des traditions culturelles. Aux Etats-Unis, les Irlandais sachant parler anglais et disposant d'une tradition de mobilisation politique, ont bénéficié d'une ascension sociale en prenant le pouvoir dans les municipalités. Les Coréens, quant à eux, ont développé leur emprise sur le petit commerce. Les spécialisations professionnelles de certaines communautés ne sont donc pas nécessairement des preuves de ségrégation. Toutes les différences ne s'expliquent pas par des inégalités. Dans nos études, nous devons adopter une approche plus subtile que celle des Britanniques qui se limitent à l'analyse de données brutes. Aux Etats-Unis, la technique de la régression multiple est connue et est, surtout, utilisée par des avocats qui défendent des employeurs accusés de discrimination.

- **Francis VENNAT**

Nous avons choisi d'organiser la journée autour de trois thèmes. A l'issue de toutes les interventions, nous pouvons remarquer que ces trois thèmes forment un ensemble. Nous pouvons donc en déduire l'intérêt que nous aurions à réaliser des travaux coordonnés.

Par ailleurs, je suis frappé de l'importance des transformations et de leur rapidité. Ainsi les filières professionnelles bénéficient-elles d'une valorisation depuis quelque temps. Nous avons également remarqué une transformation des filières professionnelles en tant que telles. En outre, les populations d'origine immigrée les suivent de manière différenciée.

Je tiens également à souligner l'importance de l'aspect spatial. Les populations immigrées sont concentrées dans des lieux précis. L'étude de Madame Santelli a suscité notre intérêt et nous aimerions pouvoir tirer davantage de conclusions de tels travaux, notamment en réalisant des comparaisons. De plus, dans plusieurs interventions, l'opposition entre jeunes d'origine portugaise et jeunes d'origine maghrébine a été soulignée. Le passé, les traditions, les structures économiques des pays d'origine et les réseaux semblent avoir une importance considérable.

De surcroît, je note l'intérêt de l'approche comparée de l'accès à l'emploi dans les secteurs public et privé. Dans la représentation collective des immigrés, la Fonction publique semble offrir une garantie de non exposition à la discrimination. Il conviendrait donc de continuer des travaux sur ce sujet.

S'agissant des travaux sur la discrimination, ils présentent l'intérêt d'identifier les moments dans lesquels ces processus s'exercent davantage. Les études ont montré que la discrimination ne jouait pas avec la même intensité lors du recrutement ou de la progression dans l'emploi. Je pense qu'il serait intéressant d'approfondir ce type d'analyses.

- **Claudine PERETTI**

En ce qui me concerne, j'ai seulement assisté aux trois premières interventions de la matinée. Mais ces dernières ont montré la limite des analyses que nous pouvons réaliser avec les données dont nous disposons. Comme l'a indiqué François Héran, les enquêtes permettent de répondre à de nombreuses questions posées par nos sujets, mais nous ne pouvons pas répondre à toutes les questions que l'on se pose.

Je souhaite souligner à cet égard l'intérêt des travaux présentés par Monsieur Caille. Ils établissent, en effet, qu'en raisonnant « toutes choses égales par ailleurs », les enfants d'origine immigrée réussissent dans les mêmes proportions que leurs homologues français. Pour autant, cette conclusion ne signifie pas que le sujet de l'intégration soit clos. Aussi, nous renouvelons régulièrement les panels d'élèves afin d'identifier une éventuelle évolution des phénomènes constatés. Par ailleurs, si les enquêtes nous fournissent une grande quantité d'informations, nous travaillons également sur des données de gestion qui, par nature, sont limitées. À cet égard, il faut être conscient que plus nous introduisons de questions dans les fichiers que les agents de l'Education nationale doivent remplir, plus le risque de ne pas disposer de réponses augmente, ce qui explique que l'on ne recueille pas toutes les informations que l'on souhaiterait.

Le système éducatif se voyant demander par la nouvelle loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école d'offrir des parcours de réussite pour chaque élève, si nous souhaitons trouver des leviers d'actions, nous devons continuer à travailler moins sous l'angle de la statistique que dans une logique sociologique. En ce qui concerne les représentations et les mentalités, nous constatons, dans les familles maghrébines, un décalage considérable entre les attentes des parents et les propositions de cursus scolaire. Nous devons nous interroger sur les raisons qui président à cette forte attente à l'égard de l'institution scolaire. Dans un tel contexte, nous devons nous poser des questions sur la manière dont un projet professionnel et personnel se construit. Nous devons également travailler sur les représentations que les enseignants ont de leurs élèves en fonction de leur origine, leur catégorie socio-professionnelle et leur sexe. Les représentations liées aux métiers devraient également être approfondies.

En conclusion, je tiens à dire que, malgré la robustesse des résultats statistiques dont nous disposons sur la question de l'immigration, nous ne considérons pas que le sujet soit clos.

- **Patrick WEIL**

Les travaux actuels permettent de conclure à l'existence d'une discrimination à l'encontre des enfants d'immigrés dans l'accès à certains métiers. Le principe d'égalité inscrit dans notre Constitution n'est donc pas respecté. Nous devons donc recourir à des instruments qui permettraient d'atteindre l'objectif d'égalité des chances. Les travaux de nos collègues étrangers montrent que les meilleurs outils sont ceux qui n'obligent pas des révolutions d'ordre culturel. Aux Etats-Unis, le recueil de données raciales et ethniques est développé depuis la proclamation de la république. Il s'est perpétré après l'abolition de l'esclavage. Aujourd'hui, il n'est pas toujours utilisé à des fins positives. Il a ainsi récemment permis après les attentats de septembre 2001, au FBI de récupérer des informations sur les arabes américains et, ainsi, de les repérer.

Nous disposons d'un cadre culturel et historique et nous devons nous demander s'il peut répondre aux problèmes qui nous sont posés. Le problème auquel nous devons faire face est celui de l'égalité des chances, pour les enfants issus de l'immigration, dans l'accès aux métiers des secteurs public et privé.

A mon sens, la discrimination dans l'accès aux écoles d'élite est d'abord sociale et géographique. Dans l'accès au logement, le patronyme et la couleur de la peau sont aussi des caractéristiques qui entrent fortement en jeu. Nous devons nous engager dans une refonte et une évaluation des effets sociaux des épreuves des concours afin de diminuer les effets de discrimination qu'ils peuvent engendrer. Nous devons aussi radicalement changer les mécanismes d'accès aux premières années des classes préparatoires aux grandes écoles et aux IEP, en s'inspirant de ce qui se fait au Texas.

Dans cet Etat, 10% des meilleurs élèves de chaque lycée sont admis en première année dans les meilleures universités de l'Etat, quelque soit l'établissement dont ils sont issus. Ce système a évidemment pour effet de dynamiser l'ensemble des établissements, à commencer par les moins cotés où les élèves renouent avec le goût de l'effort et de la réussite. Elle tend en outre à casser les logiques de ségrégation scolaire et spatiale liée à la recherche du « bon établissement »

Pour l'accès à l'emploi, c'est très clairement la discrimination ethnique, raciale, qui est en cause. Les données relatives au lieu de naissance, d'habitation pendant l'enfance et de nationalité des parents permettraient de disposer de renseignements plus à même de répondre au problème posé que ceux issus de la couleur ou l'origine ethnique. C'est la raison pour laquelle je me suis montré surpris face à la proposition de Monsieur Bébéar de mettre en place un classement par couleur pour lutter contre les discriminations. Une étude récente menée à Harvard a montré que les deux tiers des étudiants noirs n'avaient pas d'aïeux esclaves. En réalité, il s'agit d'immigrants ou d'enfants issus de l'élite africaine ou des caraïbes. Le classement par l'ethnicité permet ainsi de contourner l'objectif de recruter des étudiants noirs descendants d'esclaves alors que les données résidentielles ou sociales seraient plus appropriées.

Quel est l'impact des caractéristiques sociales sur l'égalité des chances? Nous pouvons, dans ce cadre, comparer les critères de sélection des immigrants retenus par la France et le Canada. Dans les années 60, les entreprises françaises ont sélectionné des immigrants en fonction de leur bas niveau de qualification. A l'inverse, le Canada procède à la sélection de ses immigrants en se basant sur un haut niveau de qualification.

Je pense qu'il serait intéressant, pour mesurer de quelle manière jouent la couleur de la peau ou l'ethnicité, de réaliser des comparaisons métropolitaines entre les jeunes d'origine immigrée et les personnes en provenance des DOM.

- **Michel AMIEL**

Contrairement aux précédents intervenants, je n'appartiens pas au monde de la recherche mais à une administration. Nous menons notre action en aval de vos études. Ainsi nous nous intéressons aux moyens à mettre en œuvre pour traiter le problème de l'intégration des jeunes issus de l'immigration dans l'école et dans l'emploi. Nous sommes donc confrontés à des problèmes pratiques et concrets. La Direction de la Population et des Migrations s'occupe d'accueillir les immigrants et de les intégrer ainsi que leurs descendants.

Mon propos aujourd'hui ne sera pas un exposé exhaustif des actions engagées par les pouvoirs publics. Je me contenterai de vous délivrer quelques éléments structurants qui donnent sens à l'action des pouvoirs publics.

Le problème de l'intégration est ancien et grave. Nous disposons de quelques constats défavorables. Les immigrants ont parfois une scolarité chaotique. Ils sont confrontés à des problèmes d'orientation, sont confinés dans certains quartiers et affichent des taux élevés d'échec scolaire et universitaire. Par ailleurs, ils connaissent le chômage et la qualité des emplois qu'ils occupent n'est pas toujours au rendez-vous. En outre, les populations immigrées subissent un déclassement plus important que les autres catégories de la population et se trouvent dans des situations très précaires.

Depuis trois ans, le gouvernement a fait montre d'une volonté politique forte basée sur le constat que si le problème d'intégration n'est pas résolu, il constituera une réelle menace pour la cohésion

nationale. Le Président, dans un discours prononcé en octobre 2002 à Troyes, a ainsi donné mission au gouvernement de traiter les problèmes d'intégration. Suite à ce discours, un comité interministériel à l'intégration s'est tenu sous la présidence du Premier Ministre en avril 2003. Il a réuni une trentaine de membres du gouvernement qui, de par leurs compétences, sont concernés par les problèmes de l'intégration en général. Ces travaux se sont soldés par la rédaction d'un programme d'actions comportant 55 mesures dont plus de la moitié concernent l'accès à l'école, à la formation et à l'emploi.

Le traitement de l'intégration des jeunes issus de l'immigration est un exercice difficile. De prime abord, le contexte actuel de crise de l'institution scolaire et de l'emploi est défavorable. Par ailleurs, nous rencontrons un problème dans la définition du public à traiter. Du point de vue sociologique, la définition d'une personne immigrée est possible. En revanche, sur le plan juridique, l'exercice est plus difficile. Le fait d'être d'origine étrangère ne constitue effectivement pas une catégorie juridique. Cette absence ne permet pas de mettre en place une politique spécifique fondée sur des caractères ethniques. Une telle politique serait discriminatoire et contraire aux principes républicains. Par ailleurs, l'intégration est un sujet sur lequel il est difficile de légiférer. La résolution de ce problème suppose donc l'adoption d'une autre approche. Plutôt que la discrimination positive évoquée par certains, nous devons recourir à un système garantissant l'égalité des chances. Les enfants d'origine immigrée doivent pouvoir avoir accès à une formation ou à un emploi dans les mêmes conditions que les autochtones. Comme nous ne pouvons pas instaurer de législation sur ce sujet, nous devons mettre en place des actions de sensibilisation et de persuasion des acteurs ou utiliser la voie contractuelle et conventionnelle.

L'action publique est menée en direction des publics concernés, de la société en général et des employeurs en particulier.

S'agissant des publics concernés, les mesures sont prises au niveau territorial. Nous avons constaté qu'une forte proportion de la population immigrée habitait dans des quartiers qui font l'objet d'une politique de la ville. L'un des objectifs de la politique d'intégration vise à concentrer les moyens du droit commun sur ces territoires.

En matière d'emploi, nous avons défini trois axes d'action :

- La mise en place de procédures d'information et de préparation aux concours des catégories B et C ;
- Le développement des opérations de parrainage vers l'emploi ;
- La création de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations pour agir contre les discriminations indirectes dans la société et dans le monde de l'entreprise.

Le dernier axe vise à changer le regard porté sur les populations immigrées et à valoriser leur profil et leur origine. La création d'un centre national de l'Histoire de l'immigration aura ainsi vocation à souligner la contribution des immigrés à la construction de l'histoire, de la société et de l'économie françaises. En outre, des opérations sont envisagées dans les médias publics. Ainsi France Télévision a élaboré un plan d'action positive pour l'intégration qui concerne le contenu des programmes et qui comporte une politique de recrutement en direction des personnes d'origine immigrée.

Par ailleurs, les pouvoirs publics souhaitent sensibiliser les acteurs intermédiaires de l'emploi (ANPE, AFPA, entreprises de travail temporaire) aux problèmes de l'intégration.

Dans la Fonction publique, les personnes d'origine immigrée sont sous-représentées. Pour répondre à une préoccupation exprimée par Monsieur Weil, j'indiquerais que Madame Versini a, dans son rapport, recommandé la modification des épreuves de culture générale dans les concours.

A l'attention des entreprises, les autorités publiques envisagent la mise en place d'actions de persuasion pour inciter les employeurs à diversifier leurs modes de recrutement.

A l'heure actuelle, les pouvoirs publics ont mis au point de nouveaux outils afin d'amplifier les efforts consentis en direction des populations des quartiers défavorisés (plan de cohésion sociale). Les entreprises du CAC 40 ont, quant à elle, élaboré une charte de la diversité en vertu de laquelle elles s'engagent à revoir leur mode de recrutement.

Le Premier Ministre, lors de la conférence nationale sur l'égalité des chances, a réuni le patronat et les organisations syndicales afin de les encourager à relancer les négociations collectives sur le sujet et leur présenter une série d'instruments : développement des stages en entreprise en partenariat avec les établissements de ZEP et de ZUS, accès aux grandes écoles, diversification des canaux de recrutement, expérimentation du CV anonyme, etc.

Discussion

- **De la salle**

Je suis membre du Secrétariat national du MRAP. Je m'étonne de l'absence d'évocation, au cours de cette journée de travail, des problèmes relatifs à l'immigration des jeunes africains noirs et des immigrés en situation irrégulière.

De plus, le terme « jeune issu de l'immigration » me gêne. Il implique, à mon sens, l'existence de deux catégories : les Français à part entière et les Français qui ne le sont pas.

Par ailleurs, je pense que l'absence d'invitation des organisations antiracistes et syndicales à la tribune d'une journée de conférence comme celle d'aujourd'hui constitue un manque. En effet, ces structures sont à même de transmettre leur expérience et leur vécu de la montée du racisme et des discriminations constatées dans tous les secteurs de la vie sociale.

- **De la salle**

Cette journée de travail m'a semblé passionnante du début à la fin. Néanmoins, je n'ai pu m'empêcher de sursauter lorsque j'ai entendu que la suppression des épreuves de culture générale dans les concours de la Fonction publique était envisagée. Nous connaissons avec quelle rapidité les administrations ont tâté fait de tirer des conclusions à partir de travaux sociologiques. A mon sens, avant d'agir, des études devraient être menées sur le type d'actions à envisager. Enfin, au bénéfice de mon expérience de formatrice d'instituteurs, je peux vous affirmer que les élèves issus de l'immigration peuvent détenir un haut niveau de culture générale.

- **De la salle**

Je dispose, ici, d'une fiche de renseignement distribuée dans toutes les écoles de Paris. Y sont demandées des informations sur la date de naissance de l'élève, son lieu de naissance, sa nationalité, sur celle de ses parents, la profession de son père, etc. Nous sommes heureusement parvenus à la faire interdire.

- **François HERAN**

La nationalité constitue l'un des éléments de l'état civil actuel. Elle ne saurait être assimilée à l'origine.

- **De la salle**

En quoi le fait de connaître la profession du père permet-il à un enseignant d'aider un élève à réussir ? Une circulaire de l'Education nationale interdit le recueil de ce type d'information.

- **De la salle**

Vous êtes très mal renseignés. Pour précision, les données que vous citez sont intégrées dans les systèmes d'information et ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. La circulaire que vous évoquez n'existe pas.

- **De la salle**

Je ne suis pas d'accord. Je tiens, en outre, à souligner la différence entre la théorie et la pratique en matière de discrimination.

- **De la salle**

Je suis surprise de constater que les origines sociales entretiennent toujours un lien étroit avec la constatation d'un échec scolaire. Par ailleurs, certains travaux de recherche ont démontré l'existence d'une discrimination ethnique à l'école. Ainsi nous disposons de dossiers sur les écoles de Paris localisées dans des quartiers « mixtes ». Pour quelles raisons aucune mesure n'est-elle prise pour donner un coup d'arrêt à la discrimination à l'école qui est un phénomène criminel pour l'avenir ? Je m'interroge sur les actions mises en œuvre par l'Education nationale.

- **Roxane SILBERMAN**

Je souhaiterais replacer le problème de l'intégration dans cadre de l'évolution générale du marché du travail tant en France qu'en Europe. Le marché du travail n'évolue pas de façon favorable, d'abord parce que le niveau du chômage reste élevé, particulièrement en France mais aussi parce qu'il apparaît de moins en moins favorable aux personnes titulaires d'une faible certification et ce même dans des périodes d'amélioration de la conjoncture. C'est un contexte nouveau pour l'intégration des jeunes issus de l'immigration.

Par ailleurs, je ne suis pas d'accord avec François Héran quand il affirme qu'aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne les chercheurs ne connaissent pas la méthode de l'analyse « toutes choses égales par ailleurs ». C'est vrai d'une partie des chercheurs et c'est de manière générale de moins en moins vrai. Je ne suis pas non plus tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Patrick Weil au sujet de la différence entre catégories statistiques. Il y a sur ce point des évolutions dans les deux sens. En France, des questions sont désormais posées sur le lieu de naissance des parents dans plusieurs enquêtes. Les anglo-saxons de leur côté recourent également de plus en plus dans leurs analyses aux indicateurs de lieu de naissance des individus et de leurs parents et sont bien conscients que les catégories ethniques d'autoclassement sont problématiques et devraient plutôt constituer des « variables dépendantes ».

En termes de directions de recherche, je pense que l'une de ces directions privilégiées devrait être la question des contextes locaux et de leur impact sur les trajectoires. Toutefois, pour mener ce type de travaux, les chercheurs doivent disposer de données « spatialisées » fines qui cumulent les difficultés du point de vue de la CNIL puisqu'il s'agit à la fois de données localisées et de données « sensibles ». Enfin, il est temps de sortir de la seule comparaison entre les populations originaires du Maghreb et du Portugal. La comparaison avec les autres groupes où les secondes générations sont aujourd'hui plus nombreuses doit permettre d'approfondir l'analyse des mécanismes de différenciation des trajectoires. Nous devons notamment nous intéresser aux personnes en provenance d'Afrique noire. La comparaison avec les populations originaires des DOM TOM sera ici de plus en plus indispensable.

- **De la salle**

Monsieur Amiel, dans quel paragraphe de sa politique d'intégration le gouvernement a-t-il intégré le décret d'août 2004 relatif au retrait du droit de vote des artisans étrangers aux élections des chambres des métiers ?

- **François HERAN**

L'Afrique noire est peu présente dans les études, dans la mesure où ces dernières ont été menées sur des échantillons de la population nationale. Aujourd'hui, les migrants en provenance de l'Afrique subsaharienne ne sont pas aussi nombreux que les immigrés originaires du Maghreb ou de l'Europe du Sud. Par ailleurs, les flux sont récents et les enfants d'immigrés africains ne sont présents qu'en effectif limité.

De plus, je reconnais que la majeure partie de l'opinion publique assimile le terme d'immigré à des personnes d'origine arabe ou africaine. Les enquêtes sur l'intégration et le parcours des immigrés devront s'intéresser aux représentations des populations immigrées, mais également à la manière dont ils sont perçus par les autochtones.

Dans des pays comme le Canada, les Etats-Unis ou les Pays-Bas, personne n'aurait envisagé d'organiser une conférence comme celle d'aujourd'hui sans inviter des représentants des communautés en question et des associations s'intéressant au sujet. Je peux d'ores et déjà vous annoncer que, dans le cadre de notre nouvelle enquête sur l'intégration des immigrés et de leurs descendants, nous procéderons à des consultations approfondies des organismes compétents, y compris le MRAP.

Pour répondre à l'interrogation sur le type de renseignements figurant sur les questionnaires de l'Education nationale, je rappelle que la profession du père est un indicateur utilisé par les sociologues depuis plus de quarante ans pour appréhender les arrières plans sociaux et culturels des élèves.

Enfin, je suis d'accord avec la nécessité de sortir de la comparaison unique des populations d'origine portugaise et maghrébine. Les personnes originaires de ces pays sont les plus étudiées, dans la mesure où ces deux populations d'origine immigrée sont les plus nombreuses. Toutefois, les migrations en provenance de ces pays reposent sur des caractéristiques différentes. Ainsi les immigrants portugais étaient-ils majoritairement des paysans du Nord du Portugal pour lesquels la notion d'indépendance est importante. Les immigrés en provenance d'Algérie sont, quant à eux, issus de la paysannerie déstructurée par la colonisation. Tous ces éléments interviennent dans les modalités de construction des projets de migration.

- **Patrick WEIL**

Nous devrions toujours être conscients des discriminations existant dans les politiques de l'immigration. La Grande-Bretagne a ainsi adopté une position radicale en supprimant toutes les frontières qui constituaient un obstacle à la venue d'immigrés en provenance des pays de l'Union européenne. Toutefois, de manière simultanée, le gouvernement britannique rechigne à accéder à des demandes d'asile et vient de décider de n'accorder le statut de réfugié que pour cinq ans.

Je reconnais qu'aujourd'hui les Américains tiennent compte, dans leurs statistiques, des lieux de naissance. Néanmoins, la Cour suprême a validé les actions de préférence raciale alors qu'elle s'est prononcée contre toute opération d'égalité territoriale. Toutefois, les phénomènes évoluent. Récemment, la Cour suprême a confirmé la poursuite de la mise en œuvre des *affirmative actions* à l'Université tout en précisant que l'application de ce principe devra être suspendue à l'horizon de 25 ans. D'autres solutions doivent donc être identifiées. Je trouve intéressante la politique menée au Texas qui vise à permettre à 10 % des meilleurs élèves de chaque lycée d'entrer à l'université. Toutefois, le principe du mérite « territorialisé » doit être manié avec précaution et laisser sa place à d'autres modes complémentaires de recrutement.

- **Michel AMIEL**

Vous ne devez pas considérer que le décret d'août 2004 est illustratif de la politique des pouvoirs publics en matière d'intégration. Par ailleurs, s'agissant de la modification des épreuves de culture générale, je me suis contenté d'évoquer une suggestion émise dans le cadre d'un rapport. Aucune circulaire n'est en cours d'élaboration sur ce sujet.

Index

Nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe des noms suivants :

MNIR,14